



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

48^e séance plénière

Lundi 12 novembre 2001, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Han Seung-soo (République de Corée)

La séance est ouverte à 9 heures.

Allocution de Rene R. Harris, Président et Ministre des affaires étrangères de la République de Nauru

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président et Ministre des affaires étrangères de la République de Nauru.

M. Rene R. Harris, Président et Ministre des affaires étrangères de la République de Nauru, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Rene R. Harris, Président et Ministre des affaires étrangères de la République de Nauru, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Harris (*parle en anglais*) : Je salue l'Assemblée de la part du peuple de Nauru, charmante petite île du Pacifique. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous présenter, Monsieur, les félicitations tardives de mon gouvernement à l'occasion de votre accession à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Une bonne partie du travail exécuté par l'Organisation des Nations Unies depuis les attaques inqualifiables perpétrées contre les États-Unis d'Amérique le 11 septembre a été axée sur la lutte

antiterroriste, et c'est quelque chose que l'on peut aisément comprendre. L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1373 (2001), qui oblige les Membres à mettre en oeuvre des mesures de lutte antiterroriste, reflète l'importance qu'il y a à appuyer les initiatives existantes prises au niveau régional dans la lutte antiterroriste. À cette fin, nous nous réjouissons des engagements pris par le Comité contre le terrorisme créé par le Conseil de sécurité.

La Banque mondiale a annoncé que les événements du 11 septembre aggraveraient encore la détérioration de la conjoncture économique mondiale, qui est déjà sombre. Ses répercussions se feront sentir à travers toutes les régions du monde, notamment dans les pays qui sont tributaires du tourisme, des rapatriements de salaires et de l'investissement étranger. Il est donc essentiel que le Conseil de sécurité permette aux organes compétents des Nations Unies d'évaluer le coût de la prorogation ou de l'élargissement des opérations de maintien de la paix ou de l'adjonction de nouvelles opérations avant leur mise en oeuvre.

Nauru se joint à la communauté internationale pour offrir ses félicitations tardives mais sincères à M. Kofi Annan et à l'Organisation, titulaires conjoints du prestigieux prix Nobel de la paix de cette année. L'ancien Président de l'Assemblée, M. Harri Holkeri de la Finlande, mérite d'être félicité pour avoir su tirer partie de l'élan suscité par la Déclaration du Millénaire.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Ma délégation a le plaisir d'approuver l'ordre du jour que vous proposez, Monsieur le Président, pour la cinquante-sixième session. Les travaux de l'Assemblée générale doivent refléter les tâches dont nous sommes saisis, mais en même temps il faut aussi aborder des questions qui se posent depuis longtemps et qui affectent l'efficacité et le statut de cet organe. Une coopération véritable entre les États Membres doit toujours être encouragée par-delà les limites qu'imposent la religion, l'appartenance ethnique et la culture. La récente Conférence mondiale contre le racisme est un rappel saisissant de la manière dont les travaux des Nations Unies risquent autrement d'être mis en échec; mais le domaine important où l'Organisation des Nations Unies a fait peu ou aucun progrès est celui de la question de la réforme du Conseil de sécurité. C'est la raison pour laquelle nous serions en faveur d'une proposition visant à faire passer le processus à un niveau supérieur et à traiter pas à pas ces questions complexes.

La dernière réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique a eu lieu dans mon pays il y a quelques mois. Le communiqué publié à l'issue de cette réunion a été diffusé en tant que document des Nations Unies. Dans ce communiqué, les dirigeants du Forum ont cherché à officialiser des accords de coopération entre l'ONU et le Forum des îles du Pacifique. Je voudrais saisir cette occasion pour vous demander humblement de bien vouloir appuyer le projet de résolution pertinent.

Les questions relatives aux changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer continuent d'être une source de préoccupation importante pour mon pays, et nous avons exprimé à diverses reprises nos vives inquiétudes concernant les répercussions négatives des changements climatiques causés par l'homme, notamment sur les atolls de faible altitude dans le Pacifique. Nous avons souligné l'importance des efforts visant à édifier les capacités humaines et institutionnelles appropriées.

Le Protocole de Kyoto représente un pas important sur la voie des initiatives à prendre afin de lutter contre les changements climatiques, mais si des mesures efficaces ne sont pas prises conformément à un mécanisme de mise en oeuvre concrète, il y a peu de chances que les résultats aient une quelconque valeur coercitive.

C'est la raison pour laquelle Nauru attend avec impatience le moment de participer, avec le reste du monde, à la réunion qui se tiendra à Johannesburg l'année prochaine afin d'examiner les progrès qui ont été accomplis depuis Rio, et espère avec ferveur que le Protocole de Kyoto sera déjà entré en vigueur d'ici là.

La situation est particulièrement pressante pour Nauru. Le taux de croissance économique de notre petit pays est négatif depuis plus d'une décennie, et, comme cela se reflète dans les récentes révisions de notre classement par l'Organisation des Nations Unies et par le Programme des Nations Unies pour le développement, notre revenu par habitant a baissé de près de 80 % depuis les années 80. Nous espérons que la communauté internationale, l'ONU et ses divers organes pourront nous aider à surmonter cette période difficile et à assurer un avenir sûr pour nos enfants.

Notre région, qui est la toute première zone exempte d'armes nucléaires du monde, peut se prévaloir d'une longue tradition d'appui au désarmement et à la non-prolifération des armes nucléaires, née de la pénible expérience des essais nucléaires effectués par les puissances coloniales. Les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont à nouveau exprimé leur volonté de voir entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nauru va déposer l'instrument de ratification aujourd'hui, et je demande à d'autres États de faire de même.

Nous sommes toujours préoccupés par le transit des matières radioactives et du combustible MOX, à travers notre zone économique exclusive, mais nous sommes déterminés à agir de façon constructive et déterminée au niveau politique approprié.

Nauru porte un intérêt indéfectible aux efforts internationaux de lutte contre le blanchiment de l'argent. Notre Parlement a adopté en août dernier une législation à l'encontre du blanchiment de l'argent afin de remédier aux lacunes de nos arrangements d'ordre réglementaire et administratif. Nauru est néanmoins déçue d'être toujours consignée à la liste des pays non-coopératifs en dépit du fait que le texte de loi a été rédigé en étroite collaboration avec des représentants régionaux du Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAF). Nous veillerons néanmoins à continuer de nous efforcer de satisfaire aux exigences des acteurs clefs du GAF sur cette question, et nous attendons avec impatience de pouvoir

travailler avec nos partenaires régionaux dans le cadre du plan d'action régionale du Pacifique qui est en cours d'élaboration.

Nauru, de concert avec 28 autres États Membres, a appuyé la présentation d'une résolution sur l'admission de la République de Chine à Taiwan à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session. Cette tentative a échoué, mais Nauru ne se laissera pas décourager et poursuivra ses efforts pour remédier à cette anomalie. À Nauru, nous sommes tout à fait convaincus que la République de Chine à Taiwan a un rôle à jouer dans cette Organisation et que sa population ne devrait pas se voir refuser le droit de se faire entendre dans l'organe mondial. C'est avec plaisir que nous prenons note de l'admission récente de la République de Chine à Taiwan à l'Organisation mondiale du commerce.

Enfin, pour terminer, je voudrais revenir sur la question de la sécurité et du terrorisme. Il est bien triste qu'au moment où nous nous réunissons ici aujourd'hui, une guerre soit en cours dans le monde – une guerre contre le terrorisme. Avant les ignobles attaques du 11 septembre contre les États-Unis d'Amérique, mon gouvernement, à la demande du Gouvernement australien, avait accepté que Nauru serve de centre de traitement pour les réfugiés. Nous avons pris cette décision pour des raisons humanitaires. En conséquence, il y a maintenant à Nauru 800 demandeurs d'asile qui viennent d'Afghanistan, d'Iraq et de Palestine – soit 10 % de la population totale de Nauru – en plus du personnel de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation internationale pour les migrations et d'Australie. Le cas de ces demandeurs d'asile est actuellement traité par ces services.

J'ai pris sur moi de me rendre de temps à autre dans ces camps et de rencontrer ces malheureux et, à plusieurs reprises, je me suis assis à leur table et ai partagé leur repas. J'ai constaté que ces gens étaient comme vous et moi. Ce sont de braves êtres humains qui aspirent à mener une vie meilleure, eux-mêmes et leurs enfants, ainsi qu'à échapper à l'oppression qui règne dans leur pays d'origine.

Il importe donc d'accroître les ressources de l'Organisation des Nations Unies pour faire face à cette tragédie humanitaire. La communauté internationale doit faire face d'urgence à ce problème de façon coordonnée, non seulement pour ce qui est de fournir une aide et un refuge à ces personnes, mais aussi de

remédier aux problèmes fondamentaux qui sont à l'origine de la situation des réfugiés, de la traite des êtres humains et du terrorisme. Comprendre et réagir ne suffira pas forcément à régler le problème, mais les gouvernements pourront plus facilement participer aux efforts nécessaires au plan international.

Enfin, je voudrais dire que les temps heureux d'avant le 11 septembre sont révolus à tout jamais, et je verse une larme à leur souvenir. Ce qui est triste, c'est que le monde que nous avons reçu en héritage de nos ancêtres était un monde heureux. Aujourd'hui, je pose la question : laisserons-nous demain un monde meilleur pour nos enfants et pour les enfants de nos enfants? Voilà la question que je pose. Monsieur le Président, nous attendons que vous nous montriez la voie à suivre s'agissant de ces questions essentielles.

Merci. Que Dieu bénisse les affligés. Que Dieu bénisse les États-Unis d'Amérique. Et que Dieu bénisse l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président et Ministre des affaires étrangères de la République de Nauru de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Rene R. Harris, Président et Ministre des affaires étrangères de la République de Nauru, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Daniel Toroitich arap Moi, Président et commandant en chef des forces armées de la République du Kenya

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président et commandant en chef des forces armées de la République du Kenya.

M. Daniel Toroitich arap Moi, Président et commandant en chef des forces armées de la République du Kenya, est escorté dans la salle de L'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à M. Daniel Toroitich arap Moi, Président et commandant en chef des forces armées de la République du Kenya, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président arap Moi (Kenya) (*parle en anglais*) : Je vous félicite de votre élection unanime à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je souhaite tout particulièrement présenter mes sincères félicitations à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour son élection à un second mandat ainsi que pour le prix Nobel de la paix qui lui a été décerné comme à l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit là d'une reconnaissance de ses efforts inlassables au service de l'humanité, et également, comme l'a dit le Secrétaire général, d'une mise au défi de faire mieux et, j'espère, plus vite. Je tiens à assurer le Secrétaire général de l'entière coopération et du ferme engagement de mon gouvernement à cet égard.

Les réalisations de l'Organisation des Nations Unies sont nombreuses et variées et il est clair pour nous que sa pertinence s'accroît dans un environnement international toujours plus complexe. Ses objectifs sont tout aussi valides et nobles aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a cinquante-six ans et, je crois, ne sauraient être accomplis sans notre engagement continu, une grande vigilance et une action résolue.

Je voudrais maintenant aborder une question qui est pour moi prioritaire et qui a changé la manière dont nous vivons et conduisons nos affaires, peut-être à jamais. Je veux parler des attaques terroristes perpétrées contre les États-Unis d'Amérique, membre important, digne et respecté par l'Organisation des Nations Unies, et ami de longue date du Kenya qui a confiance en lui.

Le terrorisme représente une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales et doit être condamné par les peuples de bonne volonté dans le monde entier. Le terrorisme ne saurait être justifié, sous quelque forme que ce soit. Aucune philosophie, religion ou conviction religieuse n'autorise que des vies innocentes soient sacrifiées et que des biens précieux soient détruits. La population du Kenya a directement souffert des effets dévastateurs du terrorisme au mois d'août 1998. L'attaque contre le Kenya, pays qui a relevé de nombreux défis en matière de pauvreté et de sous-développement, a été particulièrement grave et continue de nous affecter. Le Kenya comprend bien la souffrance de ceux qui ont été touchés par les récentes attaques aux États-Unis d'Amérique et appuie pleinement les efforts menés par

le Président des États-Unis d'Amérique, M. George W. Bush, et son gouvernement pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes.

Afin de réaliser un de ses objectifs les plus fondamentaux, celui du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Organisation des Nations Unies, et en particulier l'ensemble de ses Membres, doivent intensifier leurs efforts pour résoudre tous les conflits non résolus et persistants qui font rage dans de nombreuses régions du monde. Nous, États Membres de l'ONU, devons travailler en liaison très étroite pour faire en sorte de démanteler complètement les rouages du terrorisme. Nous devons en particulier appuyer la coalition contre le terrorisme.

En tant qu'organisation, nous devons aborder sérieusement la question des conflits. Les situations de conflit empêchent le développement, engendrent une atmosphère pour l'exploitation illégale des ressources, les violences aux enfants, l'afflux de réfugiés, la diffusion d'armes dangereuses et l'aggravation de la pauvreté, pour ne mentionner que quelques aspects. Les conflits volent les rêves, les espoirs, les aspirations et les perspectives d'avenir de nombreuses personnes, surtout les enfants. Nous devons intensifier nos efforts de recherche du règlement pacifique et rapide des conflits.

Les conflits en Afrique continuent de déstabiliser notre continent. L'ONU et ses Membres doivent intensifier leurs efforts pour trouver des solutions à ces conflits.

Le règlement pacifique des conflits est un principe fondamental de la politique étrangère du Kenya. Il est de notoriété publique que je n'ai épargné aucun effort, tout au long de ma carrière politique, à la recherche de solutions pacifiques aux conflits dans notre région et ailleurs. Pour l'instant, le Kenya est impliqué dans les négociations de paix au Sud-Soudan, en Somalie, au Burundi et en République démocratique du Congo. Nous voudrions voir la communauté internationale intervenir davantage dans les efforts de paix en Afrique.

Le plus grand défi qui se pose au continent africain aujourd'hui est le niveau croissant de pauvreté. La pauvreté est devenue un obstacle, un barrage à tous les efforts que nous faisons afin d'améliorer le bien-être général de nos peuples.

La pauvreté offre un terrain fertile aux conflits et à l'instabilité, et même au terrorisme. Il est par conséquent regrettable qu'un progrès insignifiant voire aucun progrès, n'ait été accompli depuis le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en 1995. Je rappelle aux membres que le principal résultat de ce Sommet a été de décider d'éliminer la pauvreté en tant qu'obstacle au développement humain.

Nous ne pourrions pas réussir à améliorer la vie de nos peuples sans l'engagement sans réserve de la communauté internationale. L'objectif mondial de réduire la pauvreté de moitié d'ici l'année 2015 ne peut être réalisé à moins que des ressources ne soient disponibles.

Nos efforts pour lutter contre la pauvreté continuent d'être sapés par le fléau du VIH/sida et d'autres maladies guérissables comme le paludisme et la tuberculose, qui ont le potentiel de faire reperdre tous les avantages socioéconomiques que nous avons eu tant de mal à engranger.

Je félicite le Secrétaire général d'avoir organisé cette année une session extraordinaire sur le VIH/sida. La création du Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé est un fait nouveau dont nous nous réjouissons. J'attends avec intérêt sa contribution et sa participation active à notre lutte quotidienne contre le VIH/sida. Le Kenya demande à la communauté internationale d'apporter son plein appui à ce Fonds.

L'impact de la marginalisation des pays en développement, due au processus accéléré de la mondialisation, doit être traité comme une question prioritaire. J'espère que la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Doha, au Qatar, traitera plus efficacement de la question du déséquilibre du commerce international. Le problème d'un large accès au marché, surtout pour les produits agricoles, doit être réglée rapidement. Des politiques protectionnistes ne sont dans l'intérêt d'aucun pays et sont de toute façon en contradiction avec les principes du libre échange et avec le processus de libéralisation. En outre, des ressources doivent être mises à la disposition de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par nos partenaires pour lui permettre de fournir une assistance technique et un renforcement des capacités aux pays en développement.

Des solutions, sous la forme d'une amélioration des termes de l'échange et d'un meilleur accès au marché, doivent aller de pair avec le flux de l'investissement étranger direct vers les pays en développement. De nombreux pays africains ont pris des initiatives audacieuses pour offrir aux investisseurs un environnement accueillant. Ces efforts doivent être appuyés par des politiques claires des pays développés pour encourager l'investissement du secteur privé en Afrique.

Nous avons besoin de toute urgence d'être libérés du fardeau qui détourne des ressources essentielles de notre développement économique. L'allègement de la dette est nécessaire. Il est dans notre intérêt commun que nos économies retrouvent la santé selon un calendrier probant.

Mes ultimes remarques ont trait au désir d'équité, de franc-jeu et de justice pour tous. C'est un des objectifs principaux de l'ONU. Je me félicite des efforts que l'Organisation a faits à la poursuite de ces objectifs.

Nous saluons ces efforts. Pourtant, il est préoccupant que les engagements inscrits dans les programmes d'action convenus de commun accord ne soient pas entièrement respectés. Cette situation doit être corrigée. Le défi que je lance à l'Organisation est d'honorer ces engagements afin que l'humanité puisse sentir que l'ONU est réellement une organisation d'espoir pour de nombreuses nations et peuples dans le monde entier. Nous ne pouvons pas continuer de faire ce qui a jusqu'ici échoué. Nous devons travailler à de nouvelles manières de régler nos problèmes communs. Mon gouvernement est prêt à faire sa part et je lance un défi aux autres gouvernements qu'ils fassent aussi la leur. Ensemble, nous réussirons à honorer nos engagements de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président et commandant en chef des forces armées de la République du Kenya de l'allocation qu'il vient de faire.

M. Daniel Toroitich arap Moi, membre du Parlement, Président et commandant en chef des forces armées de la République du Kenya, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)**Débat général**

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à attirer l'attention des membres sur le fait qu'un certain nombre des déclarations faites au cours du débat général ont excédé la période allouée de 15 minutes. Cela a perturbé l'horaire des déclarations pour les autres orateurs, ainsi que l'horaire des consultations bilatérales. En ce sens, par égard pour les autres délégations, je demande une fois de plus aux États Membres de limiter la durée de leur déclaration à 15 minutes de façon que tous les orateurs inscrits sur la liste de chacune des séances des cinq autres jours du débat général puissent intervenir à l'heure prévue, et de façon que les consultations bilatérales et les autres activités planifiées aient lieu au moment prévu. Je remercie les membres de leur compréhension et de leur collaboration.

M. Borg (Malte) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. La cinquante-sixième session nous posera certainement des défis et, à mon avis, elle renforcera encore davantage la volonté des membres de travailler de concert sur toutes les questions qui appellent notre attention. Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance à S. E. M. Harri Holkeri pour la détermination et la compétence avec lesquelles il a présidé la session antérieure.

Je tiens également à saisir cette occasion pour féliciter l'Organisation des Nations Unies et son infatigable Secrétaire général du prix Nobel de la paix qui leur a été décerné à si juste titre.

Cette session a débuté d'une façon tout à fait différente des sessions qui l'ont précédée. Les horribles attaques terroristes du 11 septembre nous ont bien fait comprendre la menace très réelle que représente le terrorisme pour chacun d'entre nous, où que nous habitons dans le monde. Le terrorisme international ne concentre pas ses activités sur un pays en particulier. En fait, même si les attaques ont eu lieu sur le territoire des États-Unis, les cibles précises choisies montrent bien le désir de détruire des symboles du monde moderne, des symboles pour les peuples libres du monde entier.

En fait, en attaquant cette ville cosmopolite et son World Trade Center, les auteurs des attaques nous ont tous pris pour cible. Des ressortissants de plus de

60 pays ont trouvé la mort dans ces odieuses attaques. Même si nous n'avons perdu aucun ressortissant de notre pays, nous nous sommes tous sentis attaqués. Nous nous sommes tous sentis violés. D'une façon ou d'une autre, nos vies ont changé à jamais, et nous devons réagir en conséquence.

Nous devons lutter contre le fléau du terrorisme avec une détermination absolue et ferme. Nous devons le faire non pas seulement pour défendre tout ce qui nous est cher; nous devons le faire pour créer un monde plus sûr pour nous-mêmes, pour ceux qui nous suivront et pour ceux dont la vie a été irrémédiablement transformée en raison de ces attaques terroristes. Cette détermination doit être l'hommage que nous rendons aux innocents et aux braves qui ont perdu la vie lors des attaques du 11 septembre.

Comme le débat général a été reporté de deux mois, nous avons eu le temps de réfléchir et d'agir. Malte s'est associé à la communauté internationale pour condamner de façon absolue et sans réserve ces actes terroristes. Nous avons également accéléré nos initiatives visant à assurer la mise en oeuvre efficace des mesures antiterroristes, et notamment pour respecter pleinement la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Malte a été parmi les six premiers pays à signer la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, et hier nous avons été parmi les premiers pays à la ratifier. Dimanche, Malte a également adhéré à la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques; à la Convention internationale contre la prise d'otages; et à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif.

Les nouvelles réalités du monde d'aujourd'hui ont certainement fait ressortir l'importance de ces conventions sur le terrorisme. En même temps, elles ont aussi mis clairement en relief la sagesse qui soutient les efforts déployés par la communauté internationale pour constituer la Cour internationale de Justice. Mon gouvernement est politiquement engagé envers la Cour et prendra les mesures nécessaires pour que le Parlement maltais ratifie le Statut de Rome dans un avenir proche. Nous estimons, en ce sens, que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce

que rien ne soit négligé dans notre lutte contre le terrorisme.

Chaque jour, nous sommes les témoins de l'effet domino que ces actes de terrorisme peuvent avoir aux niveaux national, régional et mondial. Nous devons nous attaquer aux répercussions qu'ils ont eues sur des millions de personnes. Nous estimons donc que le moment est venu d'achever le débat sur la définition opérationnelle d'un acte terroriste. Des efforts intenses visant à mener à bien rapidement les négociations sur la proposition indienne devraient ultérieurement entraîner la conclusion d'une convention globale sur le terrorisme international, qui serait bénéfique pour tous. Nous sommes convaincus qu'une telle entente générale confèrera une valeur ajoutée et complètera les autres conventions existantes sur le terrorisme. Nous sommes d'avis que l'Assemblée générale devrait envisager activement de convoquer une conférence de haut niveau sur le terrorisme, sous les auspices de l'ONU, lors de la conclusion d'une telle convention ou immédiatement après. Cela permettrait de renforcer les efforts internationaux en cours qui ont pour but d'élaborer une réaction collective face au terrorisme.

L'unité de vues qui prévaut actuellement au sein de la communauté internationale dans sa lutte contre le terrorisme est peut-être sans précédent. En fait, la volonté politique manifestée au cours des deux derniers mois montre clairement, si cela était nécessaire, que le multilatéralisme demeure un outil essentiel dans la façon de régir les relations entre les États au niveau mondial. Cette volonté politique s'est également manifestée dans d'autres travaux de l'Organisation. Par conséquent, permettez-moi d'aborder maintenant d'autres questions qui figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Je voudrais d'abord indiquer que mon gouvernement appuie pleinement l'initiative des Gouvernements allemand et français de soumettre à l'ONU la question du clonage d'êtres humains. Cette initiative, qui a pour but d'élaborer une convention qui interdirait le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction, a reçu un vaste appui de tous les milieux. La préoccupation exprimée met en lumière la nature fondamentale de la menace que représentent, pour l'humanité, les scientifiques qui refusent d'accepter les limites éthiques ou morales de leur travail. En répondant à l'initiative franco-allemande, l'ONU fera en sorte qu'une convention forte et lourde de sens soit élaborée et adoptée le plus rapidement possible.

L'ONU a déjà eu l'occasion de montrer qu'elle est en mesure d'agir de façon rapide et décisive lorsque la conscience de la communauté internationale est interpellée. L'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, que Malte a ratifiée cette année, a été rendue possible par l'indignation de la communauté internationale face à l'impact dévastateur de ces armes d'emploi aveugle, dont les horribles effets se font sentir bien longtemps après que leur but militaire a été épuisé.

De même, la gravité et l'urgence du problème que pose le clonage d'êtres humains devraient accélérer la conclusion d'un accord internationalement contraignant sur cette question. Je suis convaincu que la vaste diversité des convictions que l'on trouve dans cette salle n'empêche ni le respect universel de la dignité et de l'identité humaines, ni l'inquiétude liée aux implications fondamentales et lointaines du clonage humain.

D'autres événements mondiaux continuent de constituer une menace au droit fondamental des peuples à vivre dans un environnement sûr, stable et prospère. L'état actuel de la situation au Moyen-Orient en est un bon exemple. Le contraste remarquable entre l'optimisme apparent manifesté lors de l'ouverture de l'Assemblée du Millénaire et l'escalade de la violence que l'on a constatée ces derniers mois font qu'il est de plus en plus difficile pour les parties de revenir aux positions qui étaient les leurs il y a seulement 12 mois.

Malte est convaincu que le rapport Mitchell et le Plan Tenet fournissent un moyen réaliste et aisément réalisable d'échapper à la spirale de violence qui s'est abattue sur la région. La paix, la sécurité et le bien-être de toutes les populations concernées nécessitent que l'on applique pleinement ce rapport et ce plan le plus rapidement possible. Il faut remettre en place une coopération en matière de sécurité entre les parties, cela, dans l'intérêt aussi bien des Israéliens que des Palestiniens; il faut installer sur place des observateurs internationaux, provenant de préférence de plusieurs régions; et il faut mettre fin à toutes les nouvelles activités de colonisation, y compris ce qu'on appelle « la croissance naturelle ». Dans ce contexte, Malte espère que les deux parties seront en mesure de retourner à la table des négociations en vue de réaliser une paix juste et permanente dans la région sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En Méditerranée encore, la situation à Chypre reste un sujet de préoccupation depuis plus de 25 ans. Nous espérons sincèrement que l'on pourra bientôt régler la question de Chypre. À cet égard, nous réaffirmons notre plein appui aux efforts visant à trouver une solution sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le progrès sur la voie de la paix et de la stabilité en Méditerranée semble souvent très lent. Les événements survenus dans les Balkans depuis que nous nous sommes réunis ici l'année dernière, constituent néanmoins une source d'espoir. La fin de l'ère Milosevic a bien montré que des changements positifs pouvaient être introduits grâce au pouvoir du peuple. Cela a été le début d'un nouveau départ pour la République fédérale de Yougoslavie et, en fait, pour toutes les républiques indépendantes voisines.

Ces derniers mois, des troubles ont également menacé de s'abattre sur l'ex-République yougoslave de Macédoine. Or, la façon dont la situation a maintenant évolué est un signe encourageant de la puissance de la diplomatie. L'aide internationale offerte aux républiques de la région des Balkans montre aussi combien nous pouvons tous apporter notre propre contribution et jouer un rôle.

Malte est bien consciente de cette charge et cherche activement à jouer sur la scène internationale un rôle qui dépasse ses simples limites géographiques. En fait, Malte, consciente de cet état de choses, avance progressivement vers son objectif, à savoir l'accession à l'Union européenne – une union d'États partageant des vues communes où nous trouvons notre place naturelle, du point de vue non seulement politique, mais aussi économique, culturel et historique. Notre intention est donc de devenir partie intégrante de l'Union européenne lors de son prochain élargissement, ce qui nous permettra de participer pleinement au processus de prise de décisions qui, trop souvent, a des répercussions considérables pour notre pays.

Comme d'autres pays candidats, Malte est actuellement en train de négocier les termes de son adhésion à l'Union européenne dans ce qui sera un élargissement et un approfondissement sans précédent de celle-ci. Nous avons déjà parcouru plus de la moitié du chemin et nous faisons de notre mieux pour faire en sorte que Malte non seulement soit bien équipée pour faire face aux problèmes posés par cette adhésion, mais aussi soit en mesure d'apporter une contribution

notable à l'Union. Ce projet historique et le renforcement de la coopération méditerranéenne sont deux questions immédiates pour Malte. Nous pensons qu'elles vont de pair.

L'intensification du dialogue entre tous les pays et les mesures visant à améliorer la sécurité de notre planète sont dans l'intérêt de tous. Mais les menaces à la sécurité internationale, dont celles que posent les armes de destruction massive ne sont pas les moindres, continuent de se profiler à l'horizon. En juillet dernier, Malte a déposé son instrument de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Malte espère que les 13 autres pays dont la ratification est encore nécessaire pour que le Traité entre en vigueur se joindront aux 84 pays qui l'ont déjà fait. Ainsi, une mesure collective d'importance aura été prise qui diminuera le risque d'une catastrophe nucléaire.

Il n'y a pas si longtemps, le voisinage dans la même phrase des termes « environnement » et « sécurité internationale » aurait provoqué une réaction perplexe de la plupart des auditoires. Mais aujourd'hui, le lien entre ces deux notions devient de plus en plus apparent. Il est apparu clairement au cours de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Bonn, qu'il était urgent d'aborder la question des plus grandes menaces posées à notre environnement naturel. En dépit d'obstacles apparemment insurmontables, la communauté internationale a réussi à élaborer la première grande réponse concrète au phénomène du réchauffement de la planète.

Je voudrais à cet égard présenter les félicitations de mon gouvernement à M. Jan Pronk, Président de la Conférence, ainsi qu'à mon compatriote, M. Michael Zammit Cutajar, Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pour les immenses efforts personnels qu'ils ont déployés pour assurer une issue positive. Leur succès a posé les fondements de la percée réalisée à la septième session de la Conférence à Marrakech la semaine dernière. L'accord sur les modalités de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto a ouvert la porte à sa ratification par tous les États signataires. En fait, Malte a déposé hier son instrument de ratification et espère vivement que la dynamique actuelle va se maintenir et mènera rapidement à l'entrée en vigueur de ce Protocole historique.

Quelque difficiles et complexes que soient les problèmes environnementaux mondiaux, les problèmes de ce type les plus épineux sont souvent ceux qui nous touchent de plus près. Avec l'une des densités de population les plus élevées au monde, Malte a réussi à atteindre un niveau élevé de développement humain alors qu'elle ne dispose d'aucune ressource naturelle. En cherchant à continuer à améliorer notre niveau de vie, nous avons à faire face chaque jour à des décisions difficiles pour faire en sorte que le développement économique de nos îles soit écologiquement durable.

Il n'est pas facile de concilier la protection de l'environnement et la production de richesses. La mer Méditerranée, qui est essentielle à la survie économique de notre île, est peut-être la preuve la plus tangible du fait que le progrès économique réalisé aux dépens de l'environnement n'est pas réellement un progrès. Les richesses que nous puisons dans cette mer, nous savons qu'elles ne sont pas illimitées et, si elles ne sont pas ménagées, elles disparaîtront. Il en va de même pour les autres mers et océans.

Compte tenu de cela, Malte est devenue hier le trentième État à accéder à l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs – ce qui permettra à cet Accord d'entrer en vigueur le 11 décembre 2001. Ayant lancé le processus qui a abouti à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, Malte éprouve une grande satisfaction à contribuer au renforcement continu de ce véritable pilier du droit international.

Bien qu'il reste assurément encore beaucoup à faire, aux niveaux tant national qu'international, j'espère que la présente session de l'Assemblée générale nous encouragera tous à prendre toutes les mesures nécessaires permettant d'accroître la sécurité dans le monde. Tel est notre devoir fondamental, en tant que dirigeants politiques, si nous voulons assurer le bien-être des générations actuelles et futures. Nous devons continuer à favoriser la justice sociale, à promouvoir le développement équitable, à renforcer la confiance entre les peuples, à régler les conflits et à prendre les mesures appropriées pour veiller à la sécurité de tous. Mais ce faisant, les gouvernements et les peuples doivent faire en sorte que nous continuions

d'abord et avant tout à consolider la paix dans les esprits des hommes et des femmes. Cette entreprise, menée par la génération qui a survécu à la Deuxième Guerre mondiale, conserve toute son authentique noblesse aujourd'hui face aux défis de notre propre temps.

M. Çem (Turquie) (*parle en anglais*) : Cette séance se tient à une heure particulièrement difficile. Les attentats terroristes perpétrés à New York et à Washington jettent une grande ombre sur cette session de l'Assemblée générale, mais nous devons rester unis et tirer les bonnes conclusions de cette catastrophe. Depuis le 11 septembre, il est clair que le terrorisme est désormais l'ennemi numéro un de l'humanité et qu'il faut s'y attaquer avec le plus grand sérieux et la plus grande détermination.

Nous partageons la douleur du peuple des États-Unis et nous réitérons tout notre appui au Gouvernement des États-Unis dans ses efforts pour trouver la trace des responsables de ces attentats et les traduire en justice. La Turquie, qui a perdu tant de ses ressortissants à cause du terrorisme, est profondément émue par ce tragique événement.

Pour lutter efficacement contre le terrorisme et mettre en place une forte coalition des Membres de l'ONU contre le terrorisme, certains principes doivent guider nos efforts collectifs. Premièrement, le terrorisme n'a pas de religion ou de géographie, et rien ne peut justifier un acte terroriste, en aucune circonstance. Deuxièmement, l'utilisation de deux poids deux mesures est le principal obstacle à la lutte contre le terrorisme. Troisièmement, nous devons être conscients du fait que le terrorisme est un phénomène mondial.

Aucun idéal, aucune cause, aucune fin ne sauraient justifier le terrorisme. Nous devons éviter à tout prix les justifications spécieuses aux massacres délibérés. Identifier le terrorisme à une religion, quelle qu'elle soit, est un sacrilège contre toutes les religions. Nous condamnons énergiquement ceux qui définissent le terrorisme ou les terroristes en l'associant au nom d'une religion. Pour combattre cette dangereuse tendance, nous appuyons totalement toutes les initiatives de nature à dissiper ces notions erronées.

Nous saluons les efforts en cours à l'ONU ainsi que plusieurs autres initiatives. Dans ce contexte, la Turquie a proposé un forum officieux entre les membres de l'Union européenne ainsi que ceux qui

aspirent à y entrer et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) pour aborder d'un point de vue politique les questions liées à l'harmonie entre les civilisations. Nous avons l'appui de principe des organisations concernées et de plusieurs pays. Nous espérons pouvoir tenir cette conférence d'ici février 2002.

Le terrorisme n'a pas de géographie. C'est le même terrorisme que l'on retrouve dans les différents pays du monde où il sévit, tant en Occident qu'en Orient. Pour être sérieuse et efficace, la lutte contre le terrorisme devra être exhaustive et s'attaquer à tous les foyers de terrorisme, à toutes les activités terroristes et à tous les aspects logistiques du terrorisme. Elle devra demander des comptes à tous les pays qui hébergent des terroristes ou les tolèrent, ou qui laissent indifféremment des groupes terroristes encourager ou bien planifier, financer ou commanditer activement des opérations terroristes dans un autre pays.

Accepter de se laisser entraîner dans le piège des deux poids deux mesures lorsqu'on définit le terrorisme ou qu'on cherche à le combattre revient à appuyer le terrorisme. Malheureusement, nous avons vu plus d'un exemple d'utilisation de deux poids deux mesures. Je voudrais faire quelques observations à ce propos.

Il existe une fâcheuse distinction de fait dans les conceptions de plusieurs pays entre les « mauvais » terroristes, qui luttent contre un pays donné, et les terroristes qu'on tolère : ceux qui, jouissant d'un asile dans le pays en question, encouragent ou planifient, financent et parfois commanditent des attentats terroristes contre un autre pays. Mon pays, comme plusieurs autres, est victime de ces politiques de deux poids deux mesures. Des groupes implantés dans d'autres pays préconisent ouvertement le recours aux moyens terroristes sous toutes sortes de prétextes. Leurs activités et leurs messages – appelant à la violence et parfois aux assassinats – sont librement propagés et parfois même diffusés par le canal légal des médias des pays qui les accueillent. Bref, des actes et des appels qui susciteraient une réaction immédiate s'ils venaient de terroristes autochtones visant le pays en question sont ignorés et tolérés lorsqu'ils émanent de terroristes invités visant leur pays d'origine. Cette fâcheuse distinction entre les terroristes qui s'en prennent à d'autres mais pas à nous et la politique actuelle des deux poids deux mesures doivent

disparaître si nous voulons combattre sérieusement les terroristes.

Toute lutte contre le terrorisme, phénomène mondial sans frontières, requiert une coopération internationale efficace. La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, en particulier, fournit un plan de campagne clair sur les mesures à prendre en la matière. Nous espérons que tous les États Membres se conformeront totalement à cette résolution tout à fait novatrice. La création du Comité contre le terrorisme chargé du suivi de l'application de la résolution 1373 (2001) constitue à cet égard un événement très important.

Nous saluons les déclarations communes faites les 14 et 21 septembre 2001 par l'Union européenne, auxquelles la Turquie a souscrit. Nous comptons sur leur application rapide et résolue. L'Union européenne s'emploie actuellement à identifier les organisations terroristes et les réseaux qui les soutiennent. La liste des organisations terroristes qui sera dressée par l'Union européenne ne doit pas être limitée à la seule zone géographique de ses membres. Elle doit absolument comprendre aussi les groupes qui financent, planifient et commanditent des activités terroristes dans d'autres pays.

Davantage de vigilance et de coopération entre les autorités compétentes, à savoir les ministères de la justice et de l'intérieur de tous les pays, sont absolument nécessaires. Un changement radical d'attitude est impératif.

Pour être crédible et efficace, la lutte contre le terrorisme doit être exhaustive et s'attaquer à tous les foyers de terrorisme. Il incombe également aux États Membres de l'ONU d'adopter les lois internationales existantes et d'adapter leur législation nationale en fonction. Les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme ne peuvent être pleinement efficaces en l'absence d'une convention mondiale en la matière.

Le projet de convention générale sur le terrorisme international actuellement en discussion au sein du groupe de travail créé par la Sixième Commission semble être notre meilleur espoir de remédier à cela. Malgré le remarquable esprit de compromis dont ont fait preuve tous les participants, le groupe de travail n'a pas réussi à régler deux questions centrales et imbriquées : la définition d'un délit terroriste et les aspects à exclure de la portée de la convention. Je voudrais saisir cette occasion pour appeler tous les

États à faire un effort supplémentaire en vue de mettre la dernière main à cette convention.

Dans la lutte contre le terrorisme, nous ne devons pas oublier le fait que ce fléau se nourrit de conditions sociales, économiques et politiques qui vont en se détériorant. L'analphabétisme, l'indigence, l'intolérance, le racisme, l'injustice sociale et politique, et d'autres sources de malheurs sont tous des facteurs qui offrent un terrain fertile au terrorisme. Le fossé entre les nations les plus riches et les moins fortunées de la planète s'élargit à un rythme préoccupant. Des menaces comme l'immigration illégale de masse, la corruption, le trafic d'armes et de drogues, le blanchiment de l'argent et d'autres types de criminalité organisée sont en augmentation.

Nous assumons la responsabilité collective d'apporter des solutions durables et viables à ces problèmes. Les pays en développement doivent se concentrer sur les moyens de parvenir à une croissance économique soutenue, d'améliorer la répartition des revenus, l'éducation et la justice, et de satisfaire d'autres besoins sociaux. Les pays développés doivent être plus actifs sur la question de l'allègement de la dette, et ils doivent accroître l'aide humanitaire et au développement, et permettre un meilleur accès à leurs marchés.

Aujourd'hui, l'ONU et ses États Membres ont à relever un défi mutuel. Le nom de ce défi est l'Afghanistan, et il comporte deux dimensions : la lutte contre le réseau terroriste qui, en exploitant le sort misérable du peuple afghan, s'est implanté sur son territoire; et le soutien au renouveau de l'Afghanistan et de l'identité afghane, en assurant la paix, la stabilité et le développement économique.

La Turquie s'est fermement engagée à relever ce défi; nous appuyons pleinement les efforts de l'ONU et du Représentant spécial, M. Brahimi. La Turquie a commencé à travailler avec le peuple afghan des années 20 aux années 60, et nous avons repris notre coopération au début des années 90. Nous sommes convaincus que des actions internationales concertées, fondées sur des principes solides et des moyens efficaces, sont d'une importance cruciale. Je vais essayer de vous donner des précisions sur ce que je suggère.

Premièrement, c'est le peuple afghan lui-même qui va reconstruire son identité et son pays. Notre tâche est de l'aider et de soutenir ses efforts – non pas de lui

dicter qui va diriger son pays, ni comment. À cet égard, il faut encourager les affinités régionales et tribales pour qu'elles se fondent en une seule identité afghane et qu'elles assument un rôle secondaire en tant que sous-cultures. Cela est fondamental pour l'Afghanistan.

Deuxièmement, tous les pays, qu'il s'agisse de pays voisins ou de pays qui sont impliqués dans la situation en Afghanistan, devraient être découragés de soutenir certains groupes afghans en particulier, qu'ils verraient comme leurs alliés fondamentaux, et devraient s'abstenir de rechercher la défense de leurs intérêts spécifiques à travers ces groupes.

Troisièmement, bien que la lutte contre le terrorisme et ceux qui le soutiennent continue, il faut veiller particulièrement à ce que les civils innocents soient maintenu à l'écart du danger. Toute l'aide humanitaire possible devrait être fournie, organisée et facilitée.

Quatrièmement, dans les régions et les villes d'Afghanistan qui ont été libérées de l'oppression terroriste, l'ONU et les forces d'intervention devraient agir immédiatement pour garantir la sécurité et une assistance. La satisfaction des besoins élémentaires, et la capacité de créer un avenir meilleur seront capitales pour étendre les changements positifs aux autres régions du pays. Un précédent réussi constituera le meilleur catalyseur.

Cinquièmement, et pour terminer, chacun semble convenir que le futur gouvernement et la future administration de l'Afghanistan devront représenter toutes les ethnies. Ils devront aussi inclure toutes les tendances politiques qui n'ont pas eu recours au terrorisme. Dans ce processus, accorder trop ou pas assez d'importance à un groupe donné aurait des effets contraires au but recherché. Il est évident que dans le processus de reconstruction en Afghanistan, l'ONU doit jouer un rôle majeur. Il est du devoir de tous les États Membres de l'Organisation de contribuer à cette tâche gigantesque.

Je voudrais aborder une nouvelle question, et le reste sera distribué dans le document que j'ai rédigé. Cette dernière question est celle de Chypre. La question chypriote n'a toujours pas de solution après 38 ans. La question est bien connue à l'ONU. Dans la mesure où un calendrier a été suggéré pour mettre en place des changements radicaux à Chypre, par l'adhésion unilatérale de la partie chypriote grecque à l'Union européenne, et dans la mesure où la Turquie

considère que ces changements sont potentiellement dangereux pour les deux parties et pour toute la région, la question doit être à nouveau examinée. Toute « solution » imposée artificiellement qui n'est pas mutuellement acceptable pour les deux nations de cette île et pour les pays garants ne peut qu'entraîner une crise profonde. La Turquie, ainsi que la République turque de Chypre-Nord, aspirent à une solution mutuellement acceptable, à rechercher par tous les moyens possibles.

Un acte unilatéral de la part des Chypriotes grecs, en violation du système de 1959-1960, et qui prétend représenter les deux nations, est contraire au cadre juridique et aux réalités de Chypre. Les réalités juridiques et pratiques ne permettent pas à une des parties de l'île de décider unilatéralement de devenir membre d'un organisme international dont la Turquie et la Grèce ne sont pas toutes les deux membres; toute décision en ce sens doit être prise mutuellement par les deux cofondateurs.

Par le biais des décisions formelles de leurs parlements et de leurs Gouvernements, la Turquie comme la République turque de Chypre-Nord ont déclaré qu'elles n'accepteront aucune décision qui n'est pas librement décidée et mutuellement acceptée. Par ailleurs, la Turquie et la République turque de Chypre-Nord ont clairement fait savoir qu'elles rejettent toute évolution en ce sens, qui ferait des Chypriotes turcs une minorité vivant sous autorité chypriote grecque. Le Gouvernement turc ne permettra pas la résurgence d'une situation qui, en 1964 et en 1974, a engendré des crimes à grande échelle contre les Chypriotes turcs.

La Turquie et la République turque de Chypre-Nord sont en faveur d'une solution fondée sur les réalités de l'île. Il y a deux nations distinctes, avec des religions, des langues et cultures différentes, et deux États et démocraties distincts à Chypre. La proposition de confédération du Président Denktaş mérite d'être sérieusement examinée. Nous appuyons également la Mission de bons offices du Secrétaire général et ses efforts visant à lancer une nouvelle phase de pourparlers. La réussite de cette initiative est conditionnée par un minimum de points communs au départ.

La Turquie se félicite de la récente proposition du Président Denktaş, faite à son homologue chypriote grec, de se réunir à titre officieux, sans aucun

préalable, et de discuter de toutes les questions pertinentes en vue de trouver une solution. Le refus de la partie chypriote grecque ne sert les intérêts d'aucune partie.

La tragédie du 11 septembre peut être perçue comme un présage de ce qui pourrait arriver si la moindre négligence est affichée face aux menaces anciennes et nouvelles qui se posent au monde à la période contemporaine, qu'il s'agisse de terrorisme, d'environnement ou de pauvreté.

Tout ce que j'ai dit souligne la nécessité d'un attachement ferme des États Membres aux efforts visant à façonner un avenir meilleur. Je signale aussi la nécessité de renforcer et de rationaliser l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses principaux organes. La session de 2001 de l'Assemblée générale constitue un maillon important dans la chaîne que la communauté internationale a créée pour répondre aux défis croissants du nouveau siècle. Animés de réalisme et de courage, nous réussirons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Joschka Fischer, Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne.

M. Fischer (Allemagne) (*parle en allemand; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Il y a quelques instants, nous avons été informés d'un accident d'avion commercial, près d'ici à Queens. Nous ne connaissons pas pour l'instant les causes de la catastrophe, mais nous sommes bouleversés et horrifiés. Je voudrais exprimer aux familles affligées et au peuple américain nos sincères condoléances et notre profonde sympathie.

Il y a à peine deux mois que des milliers d'innocents ont perdu la vie au World Trade Center, ici à New York. Aujourd'hui, nous prenons conscience de l'extrême émotion ressentie par la population de la ville. Il n'y a jamais eu une telle situation dans toute l'histoire des Nations Unies.

Dans le monde entier, les peuples ont exprimé leur sincère solidarité et leur commiseration aux victimes et à leurs familles. Ces attaques terroristes horribles ont frappé non seulement les Américains, mais également des innocents de plus de 80 pays, appartenant à toutes les grandes religions et cultures du monde. Ils nous ont tous ciblés. L'humanité doit donc chercher à prévenir une répétition de cette tragédie, voire de quelque chose de pire.

Les événements du 11 septembre ont plongé le monde dans une situation dangereuse. Nous vivons angoissés en sachant qu'aucun pays n'est à l'abri dans l'univers mondialisé et que des ennemis, déterminés à tuer et à mourir, peuvent commettre des crimes à grande échelle à tout moment. Ce danger affreux et terrible a d'un seul coup modifié radicalement les fondements de la politique de sécurité telle que nous la connaissions. La lutte contre les réseaux terroristes opérant au niveau international nécessitera de nouvelles réponses de la communauté des États. Le terrorisme international est un défi majeur pour les politiciens, les militaires, les polices et les systèmes judiciaires ainsi que l'économie – et fait très important – pour la culture. En ce début du XXIe siècle, la question de la paix et de la sécurité acquiert donc une perspective tout à fait nouvelle.

M. Imanaliev (Kirghizistan), Vice-Président, assume la présidence.

L'humanité a rarement été aussi unie qu'en ce terrible jour, il y a deux mois. Cette unité est née non seulement de l'horreur et de la compassion, mais également de la prise de conscience que nous ne pouvons réussir à faire face à cette nouvelle menace meurtrière que si nous rassemblons toutes nos forces et énergies. La journée du 11 septembre a été un moment exceptionnel qui a modifié la direction de la politique dans le monde. Une nouvelle alliance a été créée; elle doit être renforcée et devenir un partenariat authentique. Si cela se réalise, le 11 septembre pourrait représenter non seulement un jour horrible pour l'humanité, mais également le début d'une nouvelle ère de coopération et de multilatéralisme.

Qu'est-ce qui peut inciter des individus à commettre ces crimes inconcevables et à se détruire par explosif en même temps que des milliers d'innocents? D'où vient une haine aussi irrépressible? Comment peut-on la maîtriser? Comment peut-on en venir à bout? Il est certain que pour lutter efficacement contre le terrorisme, il faut analyser toutes les causes et les conditions qui permettent à cette haine et à cette violence de croître.

L'Organisation des Nations Unies est véritablement faite pour cette tâche. Elle offre l'enceinte nécessaire à la mise en place d'une coalition universelle. Seule l'ONU peut donner une légitimité internationale à des mesures contre le terrorisme. Elle dispose des moyens de gérer les conflits politiques et

les problèmes de développement sous-jacents, qui nourrissent la haine et le désespoir.

Une stratégie globale contre le terrorisme doit privilégier la prévention. Élaborer cette stratégie ne signifie rien de moins que poser les bases d'une politique d'ordre mondial pour le XXIe siècle fondée sur la coopération, une politique qui ne tolère plus l'effondrement de l'ordre, une politique qui a pour objectif un ordre mondial permettant à tous de revendiquer leur part intégrale et équitable. Ceci implique que l'on rende la mondialisation économique plus juste sur le plan social pour un plus grand nombre et qu'on y ajoute la mondialisation politique qui nous fait tant défaut.

Le Conseil de sécurité a réagi avec une rare solidarité aux événements du 11 septembre et, avec les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001), s'est décidé en faveur de mesures concrètes et contraignantes au plan international contre le terrorisme, qui indiquent le chemin à suivre. L'Assemblée générale a elle aussi condamné énergiquement les attaques terroristes et demandé que des mesures communes soient prises contre le terrorisme international.

Il faut maintenant rester scrupuleusement sur cette voie grâce à la ratification rapide et universelle, ainsi qu'à la mise en oeuvre, des 12 conventions de l'ONU qui s'attaquent au terrorisme et grâce à l'adoption d'une convention globale sur le terrorisme international. Nous devons nous efforcer à nouveau de faire aboutir ce projet, en lequel nous plaçons tous tant d'espoir. J'invite donc tous les États qui n'ont pas encore adopté le compromis actuel à revoir leur position.

La Cour pénale internationale peut elle aussi devenir un instrument utile dans la lutte contre le terrorisme. En vertu du paragraphe 1 de l'Article 7 de son statut, elle aura compétence pour juger les crimes « commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre une population civile ». Il ne fait pas de doute que les attaques qui ont été perpétrées à New York, à Washington et en Pennsylvanie répondent à cette condition. C'est pourquoi je vous invite tous une fois de plus à ratifier le plus rapidement possible le Statut de Rome.

L'attaque contre le World Trade Center nous a fait prendre très clairement conscience de la profonde menace à la paix mondiale que peuvent poser des États en pleine désintégration. Les régions où l'ordre

politique et social s'est effondré offrent aux terroristes un refuge à partir duquel ils peuvent organiser leurs réseaux meurtriers partout dans le monde. La communauté des États doit, de toute urgence, considérer de plus près le problème posé par les États en pleine désintégration et chercher à intervenir de manière préventive – mais pas simplement en Afghanistan, et pas seulement lorsque la catastrophe s'est déjà produite.

Jamais des mesures de prévention des conflits n'ont été prises en Afghanistan, loin de là. Ceci s'est avéré une erreur fatale. Depuis plus de 20 ans, une catastrophe humanitaire se déroule sous les yeux du monde entier, une catastrophe qui a causé des souffrances aux femmes et aux enfants en particulier. La guerre civile, les violations des droits de l'homme et la misère la plus totale ont aussi servi de terreau à une symbiose sans précédent entre les terroristes du groupe d'Al-Qaïda et le régime des Taliban.

À partir de là, la piste mène tout droit aux attaques horribles qui ont été commises aux États-Unis. Aussi dure que puisse être cette décision, si l'on n'a pas recours à des moyens militaires, on ne pourra pas détourner cette menace. Nous ne devons pas oublier que les souffrances du peuple afghan sont avant tout l'oeuvre des Taliban. Ce sont les Taliban qui, bien avant le 11 septembre, ont de plus en plus fait obstacle à une véritable aide humanitaire, ont privé les femmes et les fillettes de tous leurs droits et ont activement soutenu le terrorisme, dans le but également de déstabiliser des États arabes et musulmans.

Ne pas réagir serait véritablement aller au devant de nouveaux actes de terrorisme et d'oppression et serait extrêmement dangereux pour la paix dans le monde. Le caractère dramatique de cette menace est illustré par la déclaration d'Oussama bin Laden selon laquelle il n'hésitera pas à recourir même à des armes nucléaires. Les moyens civils ne suffisent malheureusement pas toujours pour faire cesser la violence et la terreur. Tel a été le cas dans les Balkans.

En Afghanistan aussi, la racine de ce conflit tragique est profondément politique; et ainsi la solution, elle aussi, ne pourra être que politique en dernière analyse. Il faudra qu'elle vienne de l'intérieur, qu'elle soit à l'image de la diversité des peuples de la société afghane et que le peuple afghan l'accepte. Mais une solution pacifique nécessite aussi l'aide de la

communauté internationale. Il ne faut pas laisser l'Afghanistan encore une fois seul avec ses problèmes.

Il est maintenant essentiel d'adopter une claire perspective politique et humanitaire pour l'Afghanistan. Tous les efforts de paix doivent être coordonnés par l'ONU. Il est indispensable que l'ONU encadre le processus politique et soit le garant d'accords internes en Afghanistan même. Seul un processus placé sous les auspices de l'ONU permettra d'empêcher une intervention extérieure à l'avenir et d'assurer au pays un avenir paisible, en harmonie avec ses voisins. L'Allemagne et l'Union européenne sont prêtes à jouer leur rôle pour parvenir à une solution politique en Afghanistan et participer à la reconstruction économique et sociale à long terme de l'Afghanistan.

Avant tout, il faut venir en aide aux réfugiés et à la population civile. Nous ne pouvons pas tolérer que les Taliban entravent l'accès à l'aide humanitaire et qu'ils utilisent la population civile comme bouclier. L'hiver va bientôt arriver; nous devons donc faire tout ce qui est en notre pouvoir pour offrir à la population au moins les biens de première nécessité et alléger son désespoir et sa détresse. Est-il possible de mettre en place des zones de protection humanitaire; de profiter de ce qu'on ait chassé les Taliban de Mazar-e Charif et d'autres villes pour améliorer la situation humanitaire; et de faire de Kaboul une ville ouverte? Bien sûr, cela sera très difficile, mais évitons néanmoins tous les tabous et faisons tout ce que nous pouvons pour venir en aide à la population. En tant que président du Groupe d'appui pour l'Afghanistan, l'Allemagne a lancé une invitation à une réunion qui doit se tenir à Berlin au début de décembre. Nous lançons un appel à tous les États pour qu'ils fassent à présent un effort humanitaire de grande ampleur et viennent en aide au peuple afghan écrasé.

Le règlement des conflits régionaux sera d'une importance cruciale dans la lutte contre le terrorisme et le conflit du Moyen-Orient est à cet égard une priorité absolue. Nous regrettons de tout coeur les nombreuses victimes innocentes des deux côtés. Le peuple israélien et le peuple palestinien ont tous deux le droit de vivre à l'abri de la peur, dans la dignité et dans la paix. Ceci est indissociable non seulement du droit d'Israël à la souveraineté, qui a été reconnu à Madrid et qui est, pour nous, inaliénable, mais aussi de sa sécurité. En raison de son passé, l'Allemagne a une responsabilité particulière à l'égard d'Israël. Toute politique qui vise

à détruire Israël, à l'aide du terrorisme ou d'autres moyens, se heurtera à une opposition résolue de l'Allemagne. Toutefois, nous sommes également en faveur du droit des Palestiniens à l'autodétermination et de leur droit à avoir leur propre État, la Palestine. Dans la déclaration de Berlin de l'Union européenne, en mars 1999, nous avons dit : « La création d'un État palestinien démocratique, viable, pacifique et souverain sur la base des accords existants et par l'intermédiaire de négociations sera la meilleure garantie de la sécurité d'Israël ». Ceci est plus vrai aujourd'hui que jamais.

C'est la première fois qu'il existe une base internationale aussi solide en faveur d'un règlement du conflit israélo-palestinien. Les recommandations contenues dans le rapport Mitchell continuent à former la base du calendrier qui a été accepté par toutes les parties et, dans l'esprit de ces recommandations, nous invitons aussi bien les Israéliens que les Palestiniens à mettre immédiatement un terme définitif à la violence et aux affrontements, à reprendre sans tarder les pourparlers directs auxquels ils ont donné leur accord et à véritablement mettre en oeuvre les cessez-le-feu qui ont été négociés. Ces pourparlers doivent mener à de véritables négociations permettant de parvenir à une solution politique viable.

Le but réel des terroristes est de déclencher un choc des civilisations et d'exacerber la situation au Proche et au Moyen-Orient. Nous ne devons en aucun cas nous laisser entraîner dans un tel conflit. C'est contre le terrorisme international que nous luttons, non contre l'Islam.

Nous devons faire obstacle à la stratégie du terrorisme, qui a pour but de provoquer un choc des civilisations, en engageant un dialogue entre les cultures et les religions. Nous devons engager un débat religieux reposant sur la compréhension mutuelle et qui s'efforce de parvenir à un véritable accord sur les valeurs fondamentales qui nous unissent. Un tel dialogue présuppose l'existence de valeurs communes, mais aussi le respect des traditions d'autres groupes humains et des différences entre les peuples. Toutefois, une chose doit être claire : les droits de l'homme ne sont pas des valeurs occidentales, ce sont des valeurs universelles. La communauté internationale s'est entendue sur ce point dans la Charte des Nations Unies et dans les conventions sur les droits de l'homme.

Tout dialogue doit partir de l'universalité des droits de l'homme et doit être conduit dans le respect de la dignité de tous ceux qui sont concernés, en faisant preuve de tolérance et d'ouverture. Il doit commencer à l'intérieur de chaque culture et ne peut être fructueux que s'il se déroule sans entrave et si chaque participant est prêt à une certaine autocritique.

Les attaques insidieuses à l'anthrax qui ont été commises depuis le 11 septembre montrent que la menace des armes de destruction massive entre les mains de terroristes, qui semblait abstraite, est aujourd'hui un danger réel et mortel. Pour contrer cette menace, la communauté des États doit faire tout son possible en travaillant de nouveau à la non-prolifération et au désarmement mondial.

Les dangers de la prolifération des armements chez les groupes non-étatiques et de la course aux armements régionale nécessitent de nouvelles réponses ainsi que des sanctions pénales internationales et exécutoires. Dans le domaine nucléaire, l'engagement souscrit au Traité de non-prolifération pour achever le désarmement nucléaire demeure crucial. Au vu de la grave menace que présentent les armes biologiques, nous devons enfin mettre en place des mécanismes de contrôle international efficaces. La Convention sur les armes chimiques doit être appliquée de façon plus rigoureuse. Tous les États sont appelés à participer aux négociations sur un code international de conduite concernant la prolifération des missiles balistiques.

La lutte qui vient d'être engagée contre le terrorisme doit tenir compte du fait que le premier monde ne pourra pas à long terme rester à l'abri des tensions et des conflits qui existent dans le tiers monde. Près d'un quart de la population mondiale souffre de la faim. Quatre-vingt quinze pour cent des séropositifs vivent dans les pays en développement. L'Afrique est durement touchée. Il n'y a, à l'heure actuelle, qu'une minorité des citoyens du monde qui tire profit des possibilités de croissance offertes par la mondialisation et de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. Cette situation est inacceptable, même pour les pays riches – pour des raisons morales, bien entendu, mais aussi parce que les tensions et les conflits peuvent s'étendre beaucoup plus rapidement que cela n'était le cas dans le passé.

Nous ne pourrions remporter la bataille contre la pauvreté que si nous adoptons des mesures énergiques pour protéger les ressources naturelles, indispensables

à la vie. Au prochain sommet de Johannesburg, nous devons réaliser un progrès qualitatif aux fins d'un développement durable, d'un allègement accru de la pauvreté et d'une meilleure gestion de nos ressources naturelles. Le Protocole de Kyoto doit, pour sa part, entrer en vigueur l'année prochaine. Et nous devons renforcer, sur les plans institutionnel, opérationnel et financier, le Programme des Nations Unies pour l'environnement qui est l'unique avocat de la cause de l'environnement mondial.

Le 11 septembre a montré cruellement que l'humanité ne peut pourrir pas vivre dans la paix et la sécurité en l'absence d'un ordre politique aux niveaux régional et mondial.

L'Allemagne fera tout son possible pour faciliter le renforcement de l'ONU et de sa capacité d'agir, afin que le monde soit, au XXI^e siècle, un lieu plus pacifique, plus juste et plus humain qu'il ne l'était au XX^e. L'avenir appartient à une gouvernance responsable aux fins d'un monde unique, une gouvernance fondée non pas sur des prétentions hégémoniques, mais sur la coopération, la solidarité et le multilatéralisme. Si nous parvenons ensemble à mettre en place une telle politique, non seulement nous finirons par remporter la guerre contre le terrorisme, mais nous pourrions également éliminer à jamais les causes profondes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre bélizien et Ministre des ressources naturelles de l'environnement, du commerce et de l'industrie.

M. Briceño (Belize) (*parle en anglais*) : Nous croyons savoir qu'un avion d'American Airlines à destination de la République dominicaine vient de s'écraser dans le Queens. Nous transmettons nos condoléances, ainsi que l'appui de mon gouvernement, au États-Unis et à la République dominicaine.

Que nous ayons décidé de maintenir la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale et que les dirigeants politiques se soient réunis pour ce débat général est une réalisation extraordinaire qui renforce la crédibilité à l'ONU. Je salue tous ceux qui résident dans cette grande ville et les félicite de continuer de vaquer à leurs occupations. Aujourd'hui, plus que jamais, nos efforts et nos énergies doivent se concentrer sur la mise en oeuvre des objectifs et des principes de notre Charte et inspirer foi et confiance dans toute l'humanité.

Au nom de ma délégation, je vous félicite, M. le Ministre des affaires étrangères, M. Han Seung-soo, de votre élection à la Présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée. La façon dont vous avez dirigé nos travaux jusqu'à présent est remarquable et mérite notre reconnaissance. Nous vous souhaitons encore beaucoup de succès dans la présidence de cette Assemblée. Nous présentons nos félicitations au Secrétaire général et à l'Organisation des Nations Unies qui ont reçu le prix Nobel de la Paix.

Avant de poursuivre, je voudrais, au nom du peuple bélizien, de présenter au Président et au peuple des États-Unis d'Amérique, et surtout aux habitants de la ville de New York, nos condoléances les plus sincères pour les pertes effroyables qu'ils ont subies le 11 septembre.

Pour la plupart d'entre nous, la réaction immédiate à cette tragédie a été une réaction de choc et d'incrédulité. Tandis que nous partageons la douleur générale causée par la perte de vies innocentes, y compris celles de nos propres ressortissants, la communauté internationale s'est empressée d'adopter un nombre de résolutions ici à l'ONU. Par ces actions, nous avons fermement condamné les actes de terrorisme et apporté notre solidarité et notre ferme appui aux États-Unis pour défendre les principes de la justice et le maintien de la paix.

Aujourd'hui, les tyrans se repaissent du déferlement de désespoir, recherchant un abri chez les faibles, exploitant les vulnérabilités des moins fortunés. Ceux qui se trouvent pris dans les courants tumultueux de la pauvreté, obligés de vivre dans un monde où le moindre dollar est un luxe, nourrissent peu d'espoir d'un avenir meilleur et sont souvent maltraités par ceux qui les manipulent à des fins égoïstes et destructrices. Pour nous, garantir un avenir meilleur aux millions qui vivent dans la pauvreté continue d'être la plus noble des tâches.

Pour relever ce défi, l'ONU doit demeurer fidèle à la tâche énoncée dans la Charte et réaffirmée, il y a juste un an, lorsque nos chefs d'État et de gouvernement se réunissaient ici et adoptaient la Déclaration du Millénaire. Cette Déclaration présente diverses questions fondamentales pour la réalisation d'un monde où la pauvreté, la mort et le désespoir auraient moins de place, exaltant les valeurs de liberté, d'égalité, de justice et de tolérance. Nous ne devons pas permettre aux événements du 11 septembre de nous

faire perdre de vue cette démarche juste : nous devons maintenir le cap.

Pour le Belize, la voie à suivre pour réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire commence par l'examen des questions du développement et de l'élimination de la pauvreté. Nous confirmons notre appui à l'Agenda pour le développement. En tant que petit État s'employant à offrir de meilleures perspectives à son peuple, surtout à ceux qui vivent dans la pauvreté, un développement durable efficace est fondamental et ne peut être réalisé qu'en partenariat avec la communauté internationale. La coopération régionale et mondiale représente une composante essentielle du progrès et exige une acceptation universelle de notre responsabilité partagée de créer des perspectives de croissance et de développement. Permettez-moi maintenant de dire quelques mots en espagnol.

(l'orateur poursuit en espagnol)

La mondialisation démontre largement notre interdépendance et l'importance de la coopération avec le reste du monde, fondée sur le principe du respect mutuel. Un développement durable authentique suppose des pratiques commerciales inclusives et transparentes qui permettent la participation des pays en développement à l'économie mondiale. Grâce à son emplacement géographique, le Belize peut participer à la communauté des Caraïbes ainsi qu'au Système d'intégration de l'Amérique centrale, ce qui lui permet d'offrir diverses perspectives dans la lutte contre la pauvreté. En même temps, cela augmente nos chances d'une meilleure participation à toutes les entités qui s'occupent de mettre au point des mécanismes novateurs permettant d'intégrer efficacement nos économies dans un système économique mondial. À cet égard, nous jugeons fondamentale une coopération équitable et participative où nos préoccupations et nos vulnérabilités recevront l'attention qu'elles méritent.

(l'orateur reprend en anglais)

La vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, qui s'est tenue en juin dernier, a rassemblé la communauté internationale pour affirmer de façon collective la nécessité urgente pour toutes les parties prenantes de mener une action décisive pour lutter contre cette pandémie. Pour la région des Caraïbes, la Conférence revêtait une importance particulière. Les Caraïbes ayant le deuxième taux d'infection au VIH/sida le plus

élevé, après l'Afrique subsaharienne, les États des Caraïbes travaillent avec leurs partenaires internationaux pour lutter contre la propagation de cette maladie mortelle. Tout progrès réalisé lors de la session extraordinaire sur le VIH/sida doit être attribué à l'esprit de collaboration manifesté par tous ceux qui y ont pris part, aussi bien au niveau politique qu'au niveau technique. La participation de la société civile et du secteur privé a contribué à l'efficacité de cette Conférence et demeure fondamentale pour le succès de tout programme visant à éliminer le VIH/sida. Nous saluons la décision du Secrétaire général de demander à l'ensemble de la communauté internationale d'aider à la création du Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé, dans un effort visant à atténuer les souffrances de millions de personnes touchées par ce fléau.

La protection et la défense de notre environnement sont une préoccupation majeure pour le monde en développement, puisque beaucoup d'entre nous dépendons de nos ressources naturelles pour notre survie. Les engagements pris par la communauté internationale pour la protection de l'environnement n'ont pas été suivies d'effets, et si on ne les examine pas de façon urgente, les conséquences seront négatives sur nos petites économies dépendantes, ainsi que sur l'ensemble de l'économie mondiale. Nous accordons une grande importance à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et nous saluons les résultats positifs de la réunion qui s'est achevée récemment à Marrakech, en espérant que davantage d'États vont ratifier le Protocole de Kyoto.

Dans les régions d'Amérique centrale et des Caraïbes nous subissons en permanence les effets des catastrophes naturelles, le nombre et l'intensité des ouragans s'étant accru au cours de la dernière décennie. Ceci est attribué aux effets des changements climatiques provoqués par le réchauffement de la planète. Pendant deux années consécutives, le Belize a été touché par des ouragans de force 4, renforçant ainsi la nécessité de protéger notre environnement et de réduire au minimum notre vulnérabilité. Il est impératif que nos efforts soient destinés à créer les mécanismes nécessaires pour inverser et limiter les mesures négatives qui contribuent à la détérioration de l'état de notre environnement. C'est la raison pour laquelle le Belize, aux côtés de ses partenaires de la région des Caraïbes, continue à rechercher l'appui de

l'Organisation des Nations Unies afin d'établir un régime spécial pour la mer des Caraïbes.

Si nous voulons parler de responsabilité partagée pour le développement et le maintien de la paix et de la sécurité, il faut faire en sorte, particulièrement cette année, que chacun puisse prendre part à cette instance mondiale. En raison de cela, nous lançons à nouveau un appel à l'Organisation pour qu'elle examine les droits des 23 millions de personnes de la République de Chine à Taiwan et fasse en sorte que leurs voix soient entendues au sein de cette institution mondiale. Nous devons aussi continuer d'appuyer la reconnaissance du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit à un État indépendant.

En ce qui concerne notre attachement à la paix et à la sécurité, le Belize est heureux de pouvoir annoncer la poursuite du dialogue avec notre voisin, la République du Guatemala. Nous continuons d'appuyer tous les efforts tendant à résoudre de façon pacifique nos divergences.

Cette année a été proclamée Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Le débat qui s'est achevé récemment sur cette question a donné lieu à des discussions de fond sur les avantages de la diversité et ses apports au progrès humain. Accentuées par la mondialisation, nos actions ont des incidences immédiates sur les autres et créent de nouvelles réalités qui exigent un plus grand degré d'ouverture et une plus grande sensibilité aux différences qui existent entre nous. Dans notre pays, où sept langues ou dialectes sont parlés et où des groupes ethniques divers vivent en paix, ma délégation a salué la perspective d'un dialogue accru entre les civilisations, un dialogue qui soit ouvert à tous les peuples, et qui améliore notre compréhension de ce que nous sommes et d'où nous venons. Le Secrétaire général, dans son rapport sur l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, a noté l'importance d'assurer que la mondialisation profite équitablement à tous. Saisissons cette occasion qui nous est donnée d'oeuvrer ensemble en tant que partenaires égaux au sein de la communauté mondiale à la recherche de nos objectifs communs tout en respectant nos différences.

La Déclaration du Millénaire reconnaît les inégalités existantes dans notre monde. De même, elle offre une solution complète pour parvenir à une plus grande prospérité pour tous. Elle nous pousse vers une

responsabilité collective par le biais de l'établissement d'un plus grand partenariat entre les pays du monde. En ce moment, alors que nous faisons face à de nouvelles réalités à l'échelle mondiale, faisons en sorte que cette Déclaration soit utile en accélérant nos efforts pour atteindre les justes objectifs de la paix et de la prospérité durables pour tous nos peuples.

M. Gadio (Sénégal) : En attendant d'en savoir un peu plus, je voudrais à mon tour partager la tristesse qui nous habite tous à l'annonce de cet accident d'avion à Queens.

Le Sénégal, par ma voix, a le plaisir de vous adresser, Monsieur le Président, nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre brillante élection à la Présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session ordinaire.

À l'évidence, cette élection est un hommage rendu à vos éminentes qualités de diplomate et d'homme d'État et traduit aussi la reconnaissance unanime des Membres de notre Organisation à votre pays, la République de Corée, pour son engagement constant au service de la paix universelle et de la coopération internationale.

À votre prédécesseur, S. E. M. Harri Holkeri de la Finlande, je voudrais exprimer nos sentiments de profonde gratitude pour la compétence, l'engagement et l'esprit d'ouverture avec lesquels il s'est acquitté de son mandat au cours d'une année particulièrement chargée.

Enfin, je suis heureux de redire la haute appréciation du Sénégal au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, et du même coup lui réitérer tous nos compliments pour sa réélection historique, éclatante consécration des qualités exceptionnelles d'un homme de bien, de conviction et de vision, qui a dédié sa vie aux nobles causes de l'Organisation des Nations Unies. Je le félicite également pour la brillante consécration dont il vient d'être auréolé en même temps que l'ONU comme lauréats du prix Nobel de la paix.

Il mérite notre appui total dans la poursuite et le parachèvement de l'oeuvre exceptionnelle de réforme dans laquelle, avec ses appréciés collaborateurs du Secrétariat général, il s'est totalement investi, pour arrimer notre Organisation aux réalités du XXI^e siècle.

Les attentats terroristes du 11 septembre, qui ont tragiquement frappé New York, siège de notre Organisation, Washington et la Pennsylvanie, ont

radicalement changé en nous tous notre vision du monde et des relations internationales. Mon pays, le Sénégal, exprime à nouveau sa compassion au peuple des États-Unis et renouvelle ses condoléances attristées aux familles éplorées.

Disons-le sans ambages : il n'est pas de cause, morale, religieuse ou politique assez noble pour justifier le terrorisme et ses manifestations toujours barbares que nous devons tous sans exception, et dans une unanimité sans faille, condamner avec la dernière énergie.

Composé à plus de 90 % de musulmans, le Sénégal, pays laïc et démocratique, rejette toute forme de confrontation entre religions, cultures et civilisations. Convaincu que l'islam, à l'instar des autres confessions révélées, est une religion de paix et de tolérance, le Sénégal condamne tout aussi énergiquement toute forme d'assimilation de l'islam au terrorisme, ainsi que toute tentative d'invocation ou d'instrumentalisation de la religion à des fins criminelles. Massacrer des femmes enceintes et faire effondrer des immeubles occupés par des civils innocents, tous créatures de Dieu, sont des actes qui ne sauraient trouver une justification dans aucune religion, et surtout pas dans l'islam, dont nous brandissons avec fierté le drapeau de paix et de concorde entre les hommes, les peuples, les cultures et les civilisations.

Au-delà de la simple condamnation du terrorisme dans toutes ses formes, méthodes et manifestations, la communauté internationale doit agir avec fermeté pour éradiquer le terrorisme, ses sources de financement, ses bases d'action à travers le monde.

Le Sénégal s'est engagé dans cette voie et c'est ce qui justifie l'initiative de S. E. le Président Abdoulaye Wade, qui a, comme on le sait, réuni à Dakar, le 17 octobre dernier, 27 pays africains pour une conférence africaine contre le terrorisme, instance devant laquelle il a soumis un projet de pacte africain contre le terrorisme comme complément nécessaire à la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. À l'issue de des travaux de la conférence de Dakar, il a été adopté la Déclaration de Dakar contre le terrorisme, qui a fermement condamné le terrorisme sous toutes ses formes, réitéré notre solidarité avec toutes les victimes des actes de terrorisme, en particulier les milliers d'innocents civils, citoyens du monde, tombés le 11 septembre. La Conférence de Dakar a invité

l'Organisation de l'unité africaine à tenir très prochainement une session extraordinaire sur le terrorisme pour examiner notamment le projet de pacte africain contre le terrorisme soumis par le Sénégal, avec l'appui d'autres pays.

Qu'on se le dise, ceux qui arguent que l'Afrique a d'autres priorités que les problèmes de terrorisme, oublient certainement que la tragédie que provoquent les actes de tuerie aveugle a d'abord frappé les provinces africaines du Kenya et de la Tanzanie. Avec un manque notoire de considération et de respect pour la vie des Africains, les poseurs de bombe avaient tué à Nairobi 12 Américains et 212 Kenyans, et avaient fait plus de 3 000 blessés parmi nos frères et soeurs du Kenya. À ce jour, ils n'ont exprimé aucun regret, encore moins des remords pour l'évident mépris qu'ils ont manifesté à notre endroit. Lutter contre le terrorisme international, c'est affirmer haut et fort, que les Africains, comme les Européens, les Américains et tous les autres peuples de ce monde, ont un droit égal à la sécurité, à la stabilité et à la paix.

C'était cela le message fort que S. E. le Président Abdoulaye Wade du Sénégal entendait faire résonner dans le monde entier. Rappelons seulement que son initiative pour une véritable politique de sécurité en Afrique est venue s'ajouter à son initiative pour une radioscopie de la dette africaine, et à son Plan Omega, véritable stratégie africaine de la globalisation, aujourd'hui fondue avec le Partenariat du Millénaire pour le programme de redressement de l'Afrique dans la nouvelle Initiative africaine.

S'il est des données que la longue marche du monde ne saurait occulter, ni oblitérer, la période des 12 mois qui vient de s'écouler participerait, sans aucun doute, de celles-là, tant elle aura été fertile en événements de haute portée pour notre Organisation et pour l'Afrique, le continent aîné de l'humanité. Ainsi, le Sommet du Millénaire aura-t-il réuni, dans le cadre de la cinquante-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale et dans cette auguste enceinte, d'illustres chefs d'État et de gouvernement pour, selon l'heureuse formule du Secrétaire général M. Kofi Annan, identifier les grands problèmes du monde et agir pour y remédier.

Dans une extraordinaire convergence de vues, nos dirigeants ont réaffirmé leur foi dans l'ONU et dans sa mission irremplaçable pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, la lutte contre la

pauvreté, la promotion du développement économique et social, le renforcement de la démocratie et la primauté du droit, partant, le règne de la justice et de l'équité entre citoyens, peuples, cultures et civilisations.

Prenant en compte l'universalité qui est la marque distinctive des Nations Unies, universalité réaffirmée par le Sommet du Millénaire, le Sénégal appuie fermement la demande légitime de la République de Chine à Taiwan à reprendre sa place au sein de notre Organisation et de ses institutions spécialisées. Si cette requête, qui n'est dirigée contre aucun État Membre de l'Organisation des Nations Unies, devenait effective, elle représenterait alors une contribution fondamentale à la consolidation de l'idéal de l'universalité de l'ONU, ainsi qu'à l'avènement d'une ère de paix et de stabilité dans cette partie névralgique du monde.

L'Afrique est toujours la région où certains conflits semblent s'inscrire dans une éternité tragique, la seule région où l'on dénombre près de la moitié du total des réfugiés et des personnes déplacées du monde, la région où se retrouvent 33 des 48 pays les moins avancés du monde. L'Afrique est également la seule région dont les habitants sont les plus atrocement affectés par les pandémies du VIH/sida et de la malaria. Cette situation plus que préoccupante interpelle indiscutablement l'ensemble de la communauté internationale, et en premier lieu, les Africains. C'est pourquoi, il importe de mettre en oeuvre les conclusions de la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre le VIH/sida.

En juillet dernier, lors du sommet historique de l'OUA, tenu à Lusaka, l'Union africaine a été portée sur les fonts baptismaux. Par cet acte historique, l'Afrique s'engage, dans un élan volontariste et unitaire, à trouver des solutions africaines aux nombreux défis qui l'assaillent, par la mise en place d'un cadre institutionnel moderne, viable, ouvert, à même de répondre aux urgences et exigences africaines pour le siècle qui s'amorce. C'est le lieu de renouveler mes chaleureuses félicitations à l'ami et au frère, Amara Essy, à qui les chefs d'État et de gouvernement africains viennent de confier, dans le sillage de son illustre prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, la responsabilité capitale de conduire les destinées du Secrétariat général de l'OUA et la mise en place des nouvelles structures de l'Union africaine.

Le second événement majeur, qui a scandé le Sommet de Lusaka, se situe dans la même dynamique panafricaine, avec l'adoption d'un plan pour le développement économique et social de l'Afrique, dénommé la nouvelle Initiative africaine devenue le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, que j'évoquais tantôt. Celui-ci offre la particularité d'être conçu par les Africains et pour l'Afrique, fondé sur la synthèse de deux projets inédits : le Plan Omega du Président sénégalais Abdoulaye Wade et le Programme pour la renaissance de l'Afrique, des Présidents sud-africain Thabo Mbeki, algérien Abdelaziz Bouteflika et nigérian Olusegun Obasanjo. Cette initiative commune devrait contribuer à créer les synergies nécessaires pour l'éradication de la pauvreté en Afrique, et à jeter les bases d'un développement économique et social durable, condition sine qua non de l'ancrage du continent africain au processus de mondialisation en cours.

Et pour la première fois dans l'histoire des plans de renouveau du continent, il est prévu en janvier prochain, à Dakar, une conférence internationale sur le financement de la nouvelle Initiative africaine. Véritable Davos africain, ce forum devra permettre un dialogue international entre tous les partenaires de développement qui ont compris le printemps annoncé par ce nouveau plan, bilan de nos expériences et symbole de nos espoirs, nous tous qui aimons l'Afrique, sans préalable et sans conditions.

Les progrès réalisés en Afrique ont été impressionnants au cours de cette année, malgré tout, compte tenu de la nécessité urgente de s'attaquer aux causes profondes des nombreux conflits qui secouent le continent et d'oeuvrer pacifiquement à leur résolution définitive. Qu'il s'agisse de la crise en République démocratique du Congo, ou des crises au Burundi et en Sierra Leone, des étapes significatives ont, il importe de s'en féliciter, été franchies dans la mise en oeuvre, par tous les protagonistes, des accords de paix ultérieurement conclus.

De ce point de vue, constituent de réels motifs d'encouragement les débuts du processus de dialogue intercongolais à Gaborone au Botswana et la formation récente, avec le concours de l'incomparable Nelson Mandela, du Gouvernement de transition du Burundi pour la réconciliation nationale. Il appartient désormais au Conseil de sécurité d'assumer toutes ses responsabilités dans le cadre du Chapitre VII de la Charte. Ces efforts méritent d'être intensifiés et

soutenus diplomatiquement par la communauté internationale, par le biais d'actions concrètes destinées au financement des stratégies de consolidation de la paix après les conflits. Il importe dans le même esprit d'accompagner les efforts du Gouvernement angolais et ceux de l'Organisation de l'unité africaine pour le règlement rapide du conflit angolais.

Par ailleurs, face à la crise de l'endettement aggravée par la baisse exponentielle de l'aide publique au développement, la communauté internationale doit explorer de nouvelles voies pour le financement du développement du tiers monde, singulièrement de l'Afrique, par entre autres un accroissement de l'investissement étranger direct. C'est en fait cette rupture – disons « épistémologique » – que le Président du Sénégal propose à l'Afrique et à ses partenaires. Il milite pour que le binôme aide/crédits, comme mode privilégié de financement du développement de l'Afrique, et qui a mené le continent à l'impasse que nous connaissons tous, soit remis au vestiaire au profit d'une approche qui consiste à rendre l'Afrique attrayante et compétitive pour l'arrivée massive de l'investissement privé international et national.

Le cycle de l'endettement/rééchelonnement, suivi de toujours plus d'endettement, ce cycle classé par notre Président parmi les fléaux qui, comme l'esclavage, ont dévasté l'Afrique, doit être rompu au profit d'une approche, celle qui propose des investissements massifs, dans un environnement fiscal et légal adéquat, pour combler les écarts dans des secteurs prioritaires parmi d'autres, comme les infrastructures, l'éducation, la santé, l'agriculture, les nouvelles technologies, l'accès au marché des pays développés, etc. Le tout bien sûr, avec une stratégie de bonne gouvernance économique et politique et de respect sans compromis de l'état de droit, de la démocratie et des droits humains.

L'Afrique compte beaucoup sur les résultats de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui vient de s'ouvrir à Doha, de la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey, prévue en mars 2002, et du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg, programmé pour septembre, en vue d'apporter des réponses novatrices aux défis qui interpellent le continent en ce début de millénaire.

Posant un regard attristé sur le Moyen-Orient, le Sénégal en suit avec une profonde affliction le cours

actuel des choses et vit solidairement le nouveau drame du peuple palestinien. Horrifié devant l'ampleur de cette tragédie, le Sénégal condamne l'occupation israélienne de territoires palestiniens, en même temps que l'intensification des actes de violence contre des civils innocents. Le Sénégal lance un appel pressant à toutes les parties, aux coparrains du processus de paix, à l'Union européenne, au Conseil de sécurité et à la communauté internationale pour le retrait des forces israéliennes des zones palestiniennes occupées, pour la cessation immédiate de tous les actes de violence et de provocation, pour le respect de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et des résolutions pertinentes de l'ONU, pour la reprise des négociations de paix selon le calendrier déjà convenu, et pour la conclusion d'un accord de règlement global, juste et durable, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Car la paix ne saurait prospérer ni le développement de la région être assuré tant qu'Israéliens et Palestiniens échoueront dans leur tentative de forger des rapports de confiance, dans le cadre d'États souverains, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement garanties, ainsi que viennent si heureusement de le réaffirmer les États-Unis et l'Union européenne, tant il est vrai que l'État d'Israël et le futur État de Palestine ont chacun droit à l'existence, à la paix et au développement, dans la sécurité et la dignité.

Je vais terminer en disant que la consolidation de l'état de droit, la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales demeurent l'un des axes majeurs de notre politique nationale et étrangère. L'importance particulière que notre Président accorde à ces questions s'est traduite avec éloquence par la nomination d'une femme au poste de Haut Commissaire aux droits humains.

La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée a pu se tenir malgré tout et épuiser son agenda, malgré la complexité des questions à l'ordre du jour et les conditions particulièrement ardues dans lesquelles se sont déroulées les négociations. Mon pays, qui a eu l'honneur d'en présider les travaux du Comité préparatoire, lance à nouveau un appel solennel à tous les acteurs de la vie internationale pour que la Déclaration et le Plan d'action issus de Durban soient traduits en actes, pour que, en ce début du XXI^e siècle,

le monde se libère définitivement du fléau du racisme, qui représente une grave atteinte à la dignité de l'être humain et une violation flagrante des droits de l'homme.

En évoquant les droits de l'homme, nous pensons naturellement, aussi, aux droits de la femme et de l'enfant. La vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, prévue du 8 au 10 mai 2002, devrait adopter un nouvel agenda de la communauté internationale visant à mieux assurer, sauvegarder, défendre les droits de l'enfant et promouvoir la Convention y relative. Les engagements auxquels nos gouvernements vont adhérer doivent être mis en oeuvre, au même titre que les conclusions du quatrième Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies, dont le Sénégal a abrité les assises au mois d'août de cette année.

Devant impérativement relever les défis du développement et de la paix, nous n'avons d'autre choix que d'emprunter la voie du multilatéralisme et de l'universalisme. C'est dire combien le monde a besoin de l'Organisation des Nations Unies, qui incarne ces valeurs en tant qu'organisme universel unique en son genre. Telle est la conviction du Sénégal, qui proclame qu'une Organisation des Nations Unies bien restructurée et plus représentative serait mieux outillée pour relever les défis auxquels l'humanité est confrontée. Ces défis semblent être des montagnes à déplacer, mais tout est possible dans un monde de solidarité, de fraternité, de sécurité et de respect du caractère sacré de la vie humaine, de la dignité et du droit non négociable des peuples, de tous les peuples, au bonheur et à la liberté.

M. Ásgrímsson (Islande) (*parle en anglais*) : Une fois encore, nous avons été témoins d'un terrible incident tout près de l'Organisation des Nations Unies, ici, à New York. Bien que nous n'en connaissions pas les circonstances, nous sommes en état de choc, et il est clair que de nombreuses personnes y ont perdu la vie. J'exprime mes sincères condoléances à tous ceux qui ont perdu des êtres chers dans ce tragique incident.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis certain que vous nous guiderez avec sagesse à travers les tâches difficiles qui nous attendent au cours de cette session.

La capacité de l'ONU d'agir rapidement en cas de crise aiguë a été sérieusement mise à l'épreuve à la

suite des actes terroristes contre les États-Unis. Durant ces moments pénibles, il a été précieux d'avoir à la barre un Secrétaire général qui bénéficie d'un large appui.

Je félicite le Secrétaire général et l'ONU auxquels vient d'être décerné le prix Nobel de la paix – à mon avis, c'est une reconnaissance bien méritée de la capacité de direction de Kofi Annan et du dévouement dont lui et son équipe font preuve pour défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous espérons que cette récompense servira à inspirer ainsi qu'à renforcer l'appui du monde entier pour l'ONU et ce qu'elle représente.

Les événements tragiques du 11 septembre ont radicalement mis à l'épreuve et modifié notre environnement en matière de sécurité. La lutte contre le terrorisme devrait donc devenir une priorité pour l'ONU. Nous reconnaissons que l'ONU participe depuis longtemps à la lutte contre le terrorisme international, mais nous devons maintenant aller au-delà des déclarations politiques et agir concrètement. Cela signifie élaborer de nouvelles méthodes et, en même temps, utiliser pleinement tous les moyens à la disposition du système des Nations Unies, le caractère réellement mondial de l'Organisation et les nombreux instruments internationaux existants.

L'Islande appuie fermement l'élaboration d'une convention générale sur le terrorisme international et espère qu'un accord pourra se dégager sur un tel instrument au cours de la cinquante-sixième session. Si tel n'est pas le cas, nous aurons perdu l'occasion de mettre au point la stratégie cohérente qui nous fait défaut aujourd'hui. Nous ne pouvons pas ne pas réagir.

Le rôle clef que l'ONU doit jouer dans la lutte contre le terrorisme international doit nous pousser à intensifier nos efforts pour mener à bien une réforme complète du Conseil de sécurité sous tous ses aspects. L'Islande est gravement préoccupée par la lenteur des progrès réalisés en vue d'atteindre cet objectif. Il est essentiel et opportun que la composition du Conseil soit plus représentative, et donc plus susceptible d'appuyer la coalition internationale actuelle dans la lutte contre le terrorisme. Il va sans dire que l'efficacité du Conseil doit être assurée. Il importe également d'accroître la transparence du processus de prise de décisions, surtout pour les États non-membres.

L'un des principaux objectifs de l'ONU est de promouvoir et de favoriser le respect des droits de

l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Cet objectif continue d'être de la plus haute importance. Par conséquent, je souhaite affirmer ici très clairement que la lutte contre le terrorisme n'est pas, et ne doit pas devenir, une lutte contre une religion ou un groupe ethnique. Nous devons éviter toute forme de discrimination, de xénophobie et d'intolérance. Avant tout, nous devons constamment respecter les valeurs fondamentales des droits de l'homme, de la liberté et de la démocratie.

Pour ce qui est de l'action à l'échelle nationale, l'Islande prend les mesures nécessaires pour ratifier toutes les conventions pertinentes des Nations Unies contre le terrorisme qu'elle n'a pas encore ratifiées. En outre, l'Islande a mis en oeuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 1373 (2001). Mais en luttant contre la menace du terrorisme international – une lutte qui, nous en convenons tous, doit à la fois avoir une vaste portée et être vigoureuse – nous ne devons à aucun moment saper les valeurs fondamentales de nos sociétés – celles des droits de l'homme, de la primauté du droit et de la démocratie. Nous devons établir un équilibre entre la liberté et les mesures de sécurité que nous choisissons de prendre.

L'élimination du terrorisme dans le monde doit aller de pair avec le règlement des conflits régionaux qui menacent la paix et la sécurité internationales. Cela est particulièrement vrai pour ce qui est du Moyen-Orient. En faisant perdurer la violence et en refusant de négocier, les deux parties font le jeu des éléments extrémistes qui ne veulent ni poursuivre le processus de paix ni trouver une solution politique au conflit du Moyen-Orient. Les deux parties doivent reprendre les négociations sans condition. C'est la seule façon de garantir une paix durable dans la région, une paix qui doit être fondée sur la création d'un État palestinien viable et démocratique, et sur le droit des Israéliens de vivre dans la paix et dans la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. On ne doit plus tolérer la persistance des terribles conditions actuelles.

J'ai dit plus tôt que les événements du 11 septembre ont fait en sorte qu'il est encore plus urgent de réformer l'ONU. Il en va de même des travaux en cours visant à renforcer les capacités de maintien de la paix de l'Organisation. Jusqu'à maintenant, la participation de l'Islande aux opérations

de maintien de la paix a été modeste. Mon pays a participé au maintien de la paix en envoyant du personnel civil, comme des experts en matière d'égalité entre les sexes, des policiers et des professionnels de la santé. Étant donné la nature complexe et changeante du maintien de la paix, il y a un besoin accru de personnel civil. Le Gouvernement islandais a décidé l'an dernier d'augmenter systématiquement sa contribution au maintien de la paix. Notre but est de fournir davantage de personnel à l'ONU, ainsi qu'à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et à l'Union européenne.

En adoptant l'an dernier la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, le Conseil de sécurité a reconnu l'importance d'intégrer aux opérations de maintien de la paix une démarche sexospécifique. Si l'ONU participe à la consolidation de la paix et à la reconstruction en Afghanistan, nous devons veiller à ce que la résolution 1325 (2000) soit respectée, pour le bien des femmes afghanes et, par conséquent, pour le bien de la population afghane dans son ensemble. L'ONU doit jouer un rôle clef dans le processus de rétablissement des institutions nationales en Afghanistan. L'Islande est disposée à envoyer des experts civils dans le cas où l'ONU participerait à une opération après le conflit.

L'an prochain, dix années se seront écoulées depuis que les dirigeants du monde se sont réunis au Sommet Planète Terre à Rio de Janeiro. On nous demande ce qui a été accompli au cours de la dernière décennie pour assurer la prospérité des générations futures en harmonie avec la nature. En vérité, il y a eu très peu de progrès et nous avons des tâches énormes à accomplir. La communauté mondiale s'attend à ce que tous les pays prennent d'autres engagements lors du Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg.

Dans ce contexte, je voudrais citer le Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a indiqué dans ses remarques liminaires lors de la 44e séance samedi dernier :

« Nous devons mettre la question de la durabilité à sa juste place, c'est-à-dire au centre du processus d'élaboration des politiques. »

Il est donc impératif que nous renouvelions notre engagement ferme envers le développement durable lors du Sommet de Johannesburg. Nous sommes

confrontés à de nouveaux défis, mais de nouvelles possibilités s'offrent également à nous, notamment la mise en place d'un partenariat mondial pour orienter les forces de la mondialisation vers le développement durable.

La communauté mondiale vient de parvenir, à Marrakech, à un accord historique sur la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Les négociations de Kyoto ont été particulièrement difficiles. Nous en sommes arrivés maintenant à un moment où le Protocole pourrait entrer en vigueur, mais il faut encore faire davantage pour inclure d'autres sources clés d'émission de gaz à effet de serre dans la lutte contre les changements climatiques.

En ce qui concerne les océans – source première de la vie humaine –, nous avons fait quelques progrès. Nous avons adopté des accords importants, et nous examinons les moyens d'améliorer l'évaluation de l'état des océans en vue de continuer à renforcer la protection et la gestion des milieux marins. De nouvelles connaissances et de nouvelles approches se font également jour, donnant ainsi à la communauté mondiale la possibilité d'améliorer la protection des océans et l'utilisation durable de leurs ressources vivantes.

En octobre dernier, l'Islande, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Norvège, a organisé la Conférence de Reykjavik sur la pêche responsable et les écosystèmes marins. Dans un document adopté par la Conférence, les États ont déclaré qu'ils incluraient des considérations relatives aux écosystèmes dans la gestion des pêches en vue de renforcer la pêche responsable et durable dans les écosystèmes marins. La Déclaration de Reykjavik est une contribution historique de la part des nations pratiquant la pêche au Sommet mondial pour le développement durable. Nous sommes convaincus que nous retrouverons l'esprit de cette Déclaration dans les résultats du Sommet mondial de Johannesburg.

Il est temps que les dirigeants politiques, ainsi que la société civile et le secteur privé, mènent un effort unifié en vue de renverser la tendance à la marginalisation et au sous-développement. Voilà pourquoi la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit avoir lieu au Mexique l'année prochaine, offre une occasion unique de faire une véritable différence dans la vie de millions

de personnes dans l'ensemble du monde en développement. L'essence de la Conférence devrait être concentrée sur le grand défi de l'élimination de la pauvreté, ainsi que sur la façon dont les responsabilités doivent être partagées entre pays développés et pays en développement. Toutefois, nous ne devrions jamais perdre de vue la responsabilité première qu'a chaque État d'assurer son propre développement. On ne saurait trop insister sur l'importance d'une gouvernance nationale responsable et du respect des droits de l'homme.

Comme bien d'autres intervenants l'ont fait avant moi, j'ai mis l'accent sur la lutte contre le terrorisme international. Cette lutte intéresse tous les États, ainsi que les organisations tant internationales que régionales. Nous devons nous concentrer sur les instruments disponibles au sein de chaque organisation et trouver les moyens de les ajuster si nécessaire. En outre, il nous faut assurer la cohésion et la complémentarité des efforts internationaux.

Les actes odieux du 11 septembre et les dernières nouvelles choquantes laissant supposer la possibilité d'un terrorisme biologique démontrent que tous nos efforts concertés sont non seulement nécessaires, mais aussi essentiels pour que nous remplissions notre devoir de protéger la vie de nos citoyens.

L'ONU a été fondée pour préserver la paix et pour oeuvrer à un monde meilleur. Les terroristes luttent contre tout ce que l'Organisation représente. La lutte contre les terroristes est une lutte pour l'ONU, pour l'avenir de notre civilisation et de toute l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Benita Ferrero-Waldner, Ministre fédérale des affaires étrangères de l'Autriche.

Mme Ferrero-Waldner (Autriche) (*parle en anglais*) : Je suis encore sous le choc causé par le terrible accident d'avion survenu à Queens, à proximité immédiate d'ici, d'autant que ce quartier de Rockaway, où habitent beaucoup de courageux pompiers de New York, avait déjà été durement touché par la catastrophe précédente. Je voudrais exprimer mes condoléances à toutes les familles et aux nombreuses personnes touchées par cette tragédie.

Permettez-moi d'abord de féliciter M. Han Seung-soo pour son élection à ce poste important. Je

l'assure de tout l'appui et de l'entière coopération de ma délégation, je suis convaincue que sous sa direction et son inspiration – dont il a déjà fait montre dès les premiers jours de son entrée en fonction –, cette session de l'Assemblée générale contribuera à renforcer la coopération mondiale et son organe indispensable, l'ONU, dans les mois à venir.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour renouveler tous mes vœux au Secrétaire général à l'occasion de sa réélection pour un second mandat. Je voudrais aussi le féliciter très chaleureusement d'avoir obtenu, en même temps que l'ONU, le prix Nobel de la paix, un honneur et une reconnaissance qu'il mérite assurément pour les qualités de dirigeant, le dévouement et le courage dont il a fait preuve au service de notre organisation. Cette distinction traduit aussi la reconnaissance et l'encouragement accordés à l'ONU et à tous ceux qui sont déterminés à l'aider dans l'accomplissement de sa mission, en particulier les membres du personnel de l'ONU.

Je voudrais également remercier le Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, M. Harri Holkeri, des nombreux efforts qu'il a déployés, non seulement pour mener les affaires quotidiennes, mais aussi pour revitaliser l'Organisation, en particulier l'Assemblée générale.

Mon collègue, le Ministre belge des affaires étrangères, a déjà pris la parole devant l'Assemblée au nom de l'Union européenne. L'Autriche s'associe pleinement à ses observations.

Deux mois se sont écoulés depuis les terribles attaques du 11 septembre. Bien que nous soyons encore sous le choc de la perte de milliers de vies innocentes, nous sommes toutefois encouragés par la détermination qui s'est manifestée dans la réaction collective de la communauté des nations, ici à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Cette réaction forte et unanime nous fait espérer qu'aujourd'hui, nos pays sont prêts à passer à une nouvelle phase, à laisser derrière eux un monde de divisions meurtrières et à constituer une véritable communauté mondiale.

Il y a des signes positifs à cet égard. D'abord, au cours de ces dernières semaines, nous avons assisté à de nouveaux alignements politiques, voire peut-être géopolitiques, surprenants et qui, s'ils se maintiennent, sont comparables à d'autres événements jalons d'importance historique. Deuxièmement, la menace d'un nouveau type de terrorisme dévastateur nous force

à examiner dans une optique nouvelle les causes profondes de nombre de choses inacceptables dans notre monde, d'après nos propres normes, mais que nous tolérons ou dont, pour le moins, nous nous accommodons, à l'encontre des principes que nous professons. Je pense en fait aux niveaux extrêmes de pauvreté, d'inégalité et d'injustice. Ces facteurs sont à l'origine de nombreux conflits partout dans le monde. Certains d'entre eux sont particulièrement dangereux et constituent un terreau favorable au terrorisme mondial ou servent de prétexte aux terroristes. Il serait irresponsable de ne pas relancer les efforts au niveau de la communauté internationale pour trouver des solutions à ces conflits régionaux, que ce soit au Moyen-Orient, en Afghanistan, au Cachemire, dans le Caucase ou dans les Balkans, ainsi que dans la région des Grands Lacs, par exemple, qui a vu tant de souffrances humaines.

L'Union européenne, sur un continent marqué par des siècles de guerre, a mis au point son propre modèle de règlement des conflits. Il tient en trois mots : coopération, partenariat, intégration. En outre l'Union européenne s'est engagée dans une politique salutaire d'élargissement de cette zone de paix. Nous espérons que l'Union élargie, qui devrait rassembler 28 États et davantage par la suite, sera en mesure de contribuer plus efficacement à la paix et à la stabilité du monde.

Dans les circonstances actuelles, les priorités de l'Autriche en dehors de l'Europe sont le Moyen-Orient et l'Asie centrale, notamment parce que ces régions sont directement liées à la lutte contre le terrorisme dans sa phase actuelle.

La question du conflit au Moyen-Orient n'a pas quitté notre ordre du jour depuis la création de l'ONU. Il ne fait pas de doute que nous sommes dans l'obligation spéciale de contribuer à un règlement juste et viable de cette question. Ce sentiment de responsabilité ressort avec encore plus d'acuité lorsque, d'une part, on observe une escalade de la violence mais que, de l'autre, de nouvelles perspectives – à mon sens – se font jour. L'Autriche est d'avis, par conséquent, que d'immenses efforts concertés sont nécessaires pour que les négociations reprennent sans retard sur la base des résolutions du Conseil de sécurité. Seules des négociations sincères et un renoncement sincère à la violence sont susceptibles de permettre un rapprochement des deux parties et de parvenir, en fin de compte, à la paix.

L'Afghanistan est un rappel de ce qu'il advient lorsqu'un conflit est trop longtemps négligé. Maintenant, nous voyons une nouvelle dimension se faire jour. Nous sommes contraints d'agir. La tragédie humanitaire est évidente. Dans ce contexte, l'Asie centrale mérite une attention accrue pour ce qui est de l'aide, par exemple, au maintien de la stabilité et à la concertation en vue de la reconstruction nécessaire de l'Afghanistan.

J'aimerais dire un mot sur les Balkans, région voisine de mon pays, qui ne doit pas être négligée, même si d'autres dangers apparaissent ailleurs. Dans l'ouest des Balkans, des progrès ont été enregistrés, en particulier à Zagreb, à Belgrade, à Tirana et à Sarajevo, mais la stabilité globale et la reprise économique ne sont pas encore assurées. Les extrémistes n'ont pas encore désarmé. Nous devons maintenir un fort engagement international dans la région.

La lutte contre le terrorisme n'est pas, bien sûr, une tâche unidimensionnelle. Elle exige une coopération sur de nombreux fronts. Je vois l'ONU jouer un rôle clef à cet égard. Il faut une clarification et une coordination des tâches au sein du système des Nations Unies de façon à permettre la synergie nécessaire. La coopération régionale a également un rôle à jouer. À titre d'exemple, un partenariat régional en matière de sécurité a été mis en place entre l'Autriche et certains de ses voisins candidats à l'entrée dans l'Union européenne, par-delà des frontières qui, pendant un demi-siècle, avaient divisé l'Europe.

Globalement, nous devons nous atteler au développement à long terme de la société aux niveaux local, national et mondial, et trouver les capacités qu'il faut pour élaborer une culture politique partagée par tous et reposant sur le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, dont le respect de la pluralité des identités à tous les niveaux de la société.

Je voudrais maintenant parler plus longuement du rôle de l'Organisation des Nations Unies. Le temps est certainement venu de renforcer notablement les capacités et programmes de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention du terrorisme. La complexité du défi exige une coopération intersectorielle et interinstitutions. Nous devons permettre aux principaux organes de l'Organisation, y compris leurs organes subsidiaires spécialisés comme le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, le Comité spécial de l'Assemblée générale sur le

terrorisme, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale du Conseil économique et social et les services concernés du Secrétariat, de s'acquitter des tâches désormais urgentes.

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendra une séance spéciale sur le terrorisme dans le cadre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice le 15 novembre 2001. Juste une semaine avant les attentats terroristes du 11 septembre, des plans d'action pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Vienne ont été adoptés. Ils joueront un rôle important dans la riposte au terrorisme international à l'échelle de tout le système, notamment en ce qui concerne une série complète de recommandations en matière d'action nationale et internationale. Ces recommandations soulignent une fois de plus le lien qui existe entre le terrorisme et la criminalité, notamment la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants.

Le Centre des Nations Unies pour la prévention de la criminalité internationale et son Service de prévention du terrorisme ont reçu un mandat précis, qui devrait servir de base solide au renforcement des capacités de l'ONU en matière de prévention du terrorisme. À cette fin, il faut également renforcer en conséquence les ressources humaines et financières.

Il va sans dire que le défi du terrorisme exige le plein appui de chaque gouvernement. La ratification des différents instruments juridiques internationaux, ainsi que la conclusion des négociations portant sur une convention internationale générale sur le terrorisme sont d'une importance fondamentale. Le Service de prévention du terrorisme de l'ONU doit également se mettre immédiatement à l'oeuvre en aidant concrètement les États Membres, lorsqu'ils le lui demandent, à mettre en oeuvre au niveau national les lois requises par la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, et à renforcer leurs capacités nationales.

Plusieurs questions inscrites à notre ordre du jour nous ont rappelé l'importance fondamentale de chaque citoyen et de la société dans le développement économique, social, culturel et institutionnel. De plus en plus, nous comprenons le rôle stratégique que jouent les principes et valeurs élémentaires de nos sociétés, sur lesquels repose l'avenir de l'humanité. Notre rejet du terrorisme doit être absolu. Parallèlement, nous devons renforcer nos réseaux et nos compétences en

matière de dialogue, d'identification mutuelle et de solidarité.

Nous avons réellement besoin d'une culture politique commune à l'échelle mondiale, qui repose sur le respect de la diversité mondiale, dont les seules limites sont le droit des autres à la diversité. Nous ne devons jamais permettre au fanatisme, à la violence et au terrorisme de saper les structures sur lesquelles se bâtissent la paix et la sécurité. Maintenant plus que jamais, il nous faut redoubler d'efforts pour développer nos sociétés sur la base des principes de la pluralité et de la confiance entre les peuples et les cultures.

Dans ce cadre, les efforts déployés par le Secrétaire général pour promouvoir le dialogue entre les civilisations, initiative du Président Khatami, peuvent avoir un grand impact. L'Autriche a eu le plaisir d'inviter le Groupe de personnalités éminentes du Secrétaire général à Vienne pour sa première réunion et elle a été honorée de la participation personnelle du Secrétaire général au dialogue entre les civilisations tenu en été dernier à Salzbourg. L'attachement de l'Autriche au dialogue s'est illustré par une série de rencontres interconfessionnelles, particulièrement entre chrétiens et musulmans, organisées au cours des 10 dernières années. Ces rencontres ont permis d'identifier des valeurs communes et de les intégrer dans les communautés. Pour nous, ce dialogue vise essentiellement à développer les capacités des sociétés de prévenir la haine, la désintégration et la violence politique contre leurs concitoyens.

L'Autriche a également axé ses efforts sur un autre élément du développement de la société. Les stratégies de prévention du terrorisme à long terme exigent une culture mondiale commune en matière de droits de l'homme. Je voudrais citer brièvement la coopération croissante entre les institutions régionales compétentes en matière d'éducation aux droits de l'homme en Afrique, en Asie du Sud, en Extrême-Orient et dans le Pacifique, en Europe et en Amérique latine. La proclamation de villes des droits de l'homme dans chacune de ces régions devrait mériter une attention toute spéciale de la part des organes pertinents de l'ONU, dont la Commission des établissements humains.

Nous sommes conscients qu'il existe un lien direct entre le déni au niveau interne des droits de l'homme, d'un côté et une culture de violence qui

risque en fin de compte d'avoir des effets non seulement au niveau interne mais aussi au niveau international et même au niveau mondial. Au regard de l'accélération de la mondialisation et des relations économiques, culturelles et dans le domaine de l'information, nous devons peut-être prendre des mesures proactives pour renforcer nos convictions fondamentales et nos valeurs politiques communes par le biais de processus d'éducation et de formation. La Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, qui est en cours, pourrait aussi offrir des chances de trouver des initiatives appropriées, en réaction au scénario effrayant du terrorisme international.

À cet égard, nous devons reconnaître davantage le rôle que les femmes jouent par leur contribution à la sécurité des populations et au développement humain dans toutes nos sociétés. Nous devons notamment le faire dans les zones en crise, dans lesquelles les femmes ne sont pas seulement les principales victimes de la violence interne, mais dans lesquelles elles assurent aussi la survie des personnes les plus démunies.

On peut citer à cet égard l'exemple de l'Afghanistan et de la société afghane. Quatre-vingt-cinq pour cent des réfugiés ou des personnes déplacées sont des femmes et des enfants. En fait, ceux que l'on décrit souvent comme étant les membres les plus faibles de la société ont dû subir le plus gros de la violence et de la répression. Au moment où nous mettons au point nos programmes visant à la reconstruction de l'Afghanistan après le terrorisme, nous devons faire en sorte que les femmes, en particulier celles qui sont maintenant dans des camps de réfugiés, puissent participer à l'élaboration d'une gouvernance de développement, de paix et de coopération. Cela est essentiel pour une société qui désire échapper aux séquelles de décennies de conflit et de guerre. Concrètement, je suggère que des programmes d'éducation et de formation soient immédiatement mis en oeuvre dans le but de permettre aux femmes – en particulier celles qui se trouvent dans des camps de réfugiés – d'assumer des responsabilités publiques dans le cadre de la reconstruction de leur pays.

Les médias ont une responsabilité croissante dans le façonnement des valeurs et des capacités d'une société donnée. Comme l'a dit le Chancelier fédéral autrichien Wolfgang Schüssel dans la déclaration qu'il

a faite à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale sur l'Année du dialogue entre les civilisations, l'Autriche mène une initiative, dans le cadre du partenariat entre l'Union européenne et les pays méditerranéens, qui mettra l'accent sur le rôle particulier et la responsabilité des médias dans ce partenariat et dans le développement de la société pour promouvoir l'acceptation de la pluralité des cultures et des identités dans cette région, et pour montrer les bienfaits qui peuvent en résulter.

Pour terminer, je voudrais faire quelques commentaires sur d'autres événements importants qui concernent des questions à notre ordre du jour mondial. L'utilisation durable des ressources locales, nationales, régionales et mondiales dont nous bénéficions continue de revêtir une importance extrême. L'étude que l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués a récemment réalisée au sujet de la réduction de la productivité agricole au cours des 50 prochaines années en raison du changement climatique, qui devrait atteindre entre 45 % et 55 % en Afrique, en Inde, en Chine méridionale et en Amérique latine nous rappelle qu'il nous faut agir tout autant sur les processus mondiaux à long terme que contre les crises et le terrorisme criminel. Le Sommet mondial pour le développement durable, qui aura lieu à Johannesburg, devra être une réunion à caractère non seulement technique mais aussi politique qui devra mettre l'accent sur notre détermination de promouvoir le développement mondial commun.

Un des domaines dans lequel nous devons sans doute mettre en place des politiques communes et un soutien international est celui de l'intégration des politiques énergétiques au programme du développement mondial durable. La Commission du développement durable, à sa neuvième session, et la troisième Conférence sur les pays les moins avancés ont reconnu les liens étroits qui existaient entre les interventions en matière d'énergie et la réduction de la pauvreté. Il faut donc que les considérations relatives à l'énergie soient pleinement intégrées dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Vienne, qui héberge quatre importantes organisations actives, dans le domaine des politiques énergétiques mondiales – l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et l'Institut international pour l'analyse des systèmes

appliqués (IIAAS), pourrait offrir, avec le soutien de l'Autriche, un cadre pour élaborer un programme novateur en la matière. J'attends avec impatience d'examiner cette question de plus près avec les partenaires intéressés.

Dans la mesure où de nombreuses régions en développement se trouvent aux prises avec la question de la gestion difficile et souvent précaire des ressources des montagnes, nous devrions profiter de l'Année internationale de la montagne, en 2002, pour présenter de nouvelles initiatives en vue d'échanger nos expériences et de créer de nouveaux programmes de coopération.

Pour terminer, nous continuons à oeuvrer pour faire aboutir notre détermination de renforcer la façon dont le Conseil économique et social de l'ONU peut s'acquitter de ses tâches importantes. Le projet de réforme du Conseil économique et social présenté par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat contient, je pense, de très précieuses contributions à notre débat. Comme l'a suggéré l'Autriche il y a de cela des années, la coordination et l'intégration du système d'établissement des rapports des organismes des Nations Unies sur les affaires économiques et sociales, et l'établissement d'un rapport d'ensemble sur « l'état du monde » par le Secrétaire général faciliterait et mais aussi améliorerait grandement le rôle du Conseil économique et social dans l'élaboration de politiques en la matière.

Face aux processus dynamiques d'évolution mondiale dans le secteur économique, nous devons faire en sorte que nos politiques soient à nouveau axées sur la personne humaine. De nouveaux efforts doivent être entrepris pour internaliser les multiples dimensions et les coûts de la mondialisation. À cet égard, je me réjouis tout particulièrement de l'initiative du Secrétaire général tendant à créer un nouveau partenariat avec la communauté mondiale des affaires en l'invitant à partager la responsabilité de ce qui se passe dans la vie publique mondiale.

Toutes les préoccupations que j'ai abordées dans cette déclaration ont un objectif commun : comprendre la personne humaine en tant qu'acteur, auteur de crimes, victime et partenaire, en d'autres termes, en tant que paradigme fondamental du développement mondial. C'est pourquoi le développement de la personne humaine, les droits de l'homme et la sécurité de la personne sont les questions que nous devons

aborder tant dans le cadre des crises actuelles que dans celui de nos objectifs à long terme.

M. El-Khatib (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais exprimer notre profonde tristesse pour les pertes humaines qui ont été causées par l'accident ce matin au cours duquel un avion américain s'est écrasé dans le district de Queens, et je souhaiterais transmettre nos condoléances aux familles des victimes.

Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, vous et votre pays ami, de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur pour la compétence avec laquelle il a dirigé la dernière session.

De plus, je voudrais présenter nos chaleureuses félicitations au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa réélection à un deuxième mandat, ainsi que pour l'octroi bien mérité, partagé avec l'Organisation des Nations Unies, du prix Nobel de la paix.

Il s'agit d'un hommage aux efforts qu'il ne cesse de déployer en vue de réaliser les buts et principes de la Charte, et au rôle important que l'Organisation des Nations Unies joue au plan international.

Cette grande ville, qui est le siège de notre organisation mondiale, ainsi que les États-Unis et leur peuple ont été frappés par une attaque terroriste lâche dirigée contre des civils innocents. En réalité, cette agression a été commise non seulement contre les États-Unis, mais aussi contre l'ensemble de la communauté internationale et l'ensemble de l'humanité. L'objectif des forces malfaisantes et obscurantistes, qui ont planifié et exécuté ces atrocités, est de nous terroriser et de nous intimider tous et de susciter, un affrontement mondial entre civilisations et religions, en sapant notre confiance et les liens qui nous unissent, en créant l'insécurité et en nous poussant à nous affronter dans une atmosphère de méfiance, de peur et de haine.

L'une des conséquences douloureuses de ces actes de terrorisme a été de faire apparaître au grand jour l'interdépendance du monde. Les répercussions de ces actes ont en effet dépassé les frontières des États-Unis; les victimes étaient originaires de dizaines de pays, y compris de la Jordanie; et nous avons tous été ébranlés par les effets économiques négatifs de ces actes.

La lutte contre le terrorisme doit donc être globale et cela signifie qu'il nous faut des objectifs et une détermination communs pour gagner cette guerre sur tous les fronts. Cela suppose également une attitude de prudence pour que nous ne tombions pas dans le piège des terroristes. En fait, cette guerre contre le terrorisme n'est pas une guerre de religion et ne doit pas engendrer un affrontement entre civilisations ou nations.

Le 11 septembre dernier, la Jordanie a réaffirmé sa position claire et traditionnelle qui est enracinée dans sa politique ferme de rejet du terrorisme dans les relations internationales, indépendamment des prétextes qui sont invoqués ou des formes qu'il revêt. S. M. le Roi Abdallah II a réaffirmé la condamnation catégorique par la Jordanie des attaques terroristes perpétrées contre les États-Unis et l'appui de la Jordanie aux efforts internationaux contre le terrorisme. Sa Majesté a aussi exprimé notre détermination de protéger le caractère sacré de la religion musulmane de tout abus ou distorsion causés par le terrorisme ou des terroristes, en insistant sur le fait que les terroristes ne doivent pas pouvoir prendre en otage une religion et l'utiliser à mauvais escient pour servir leurs objectifs et provoquer un affrontement entre l'Islam et le reste du monde.

La mise en échec de ces plans exige le renforcement de la compréhension entre les peuples et cultures et le respect effectif de la diversité en tant que source d'enrichissement pour la communauté des nations. Le monde devrait plus que jamais engager un dialogue authentique entre les civilisations, qui mette en lumière des dénominateurs communs, en vue de promouvoir la tolérance et de renforcer notre capacité de coexister et d'agir ensemble. Le système des Nations Unies et ses institutions restent le cadre et la tribune appropriés pour ce dialogue.

L'Islam et les musulmans ont, à travers l'histoire, enrichi la civilisation humaine. Les contributions des savants musulmans à la science, la littérature et la culture ont été possibles grâce à l'ouverture, à la tolérance et au pluralisme établis par l'Islam.

En Jordanie, nous sommes fiers de la coexistence effective et de l'intégration, que nous connaissons depuis plus de 14 siècles. Les Jordaniens – musulmans et chrétiens – vivent côte à côte dans l'unité nationale et la diversité religieuse est un facteur d'enrichissement

qui fait de la société jordanienne un bon exemple d'harmonie et d'entente.

Le terrorisme exploite les déséquilibres politiques, économiques et sociaux croissants et l'absence de justice pour promouvoir ses objectifs. De ce fait, traiter des causes principales du désespoir, de la frustration et du sentiment d'injustice est la meilleure façon de faire face au terrorisme et d'éroder son appel et ses appuis potentiels.

Nous reconnaissons que, pour être efficace, un effort international visant à éliminer le terrorisme requiert avant tout, dans la région du Moyen-Orient, un règlement juste et acceptable de la question de Palestine dont les effets sur le terrain restent la principale source de malheurs et de souffrances dans la région.

Le statu quo actuel et le nombre croissant de victimes, du fait des pratiques d'Israël qui consistent à recourir à la force contre le peuple palestinien et à assiéger ce dernier, constituent un encouragement à l'escalade, et met en danger la sécurité et la stabilité dans toute la région.

La Jordanie est fermement convaincue que le règlement de ce conflit ne sera pas possible par le recours à la force ou par des mesures de sécurité et de coercition. Il n'y a pas d'autre option pour les deux parties, que le retour à la table de négociations en tant que partenaires égaux et désireux de rechercher un règlement qui garantisse leurs droits et leur avenir. Cette option restera inaccessible tant que des mesures mutuelles parallèles ne sont pas adoptées, sur la base des accords conclus et engagements pris par les parties palestinienne et israélienne.

S. M. le Roi Abdallah II a déployé des efforts considérables pour aider la région à rompre ce cercle vicieux dû à l'affrontement entre les deux parties. Le Roi Abdallah contribue utilement aux efforts et contacts internationaux intenses visant à réaliser cet objectif. Ces efforts ont conduit à l'émergence d'un consensus international sur les conditions nécessaires pour sortir de l'impasse actuelle. Il y a d'abord la nécessité pour Israël de cesser d'utiliser sa machine militaire contre le peuple palestinien, de lever le blocus qui lui est imposé et de renoncer à la politique d'assassinats et d'incursions dans des zones contrôlées par l'Autorité nationale palestinienne.

La mise en oeuvre de ces mesures constituerait un bon début pour l'application des recommandations de la Commission Mitchell, dont l'idée essentielle est de créer des conditions favorables au retour à la table des négociations.

Dix ans après la Conférence de paix de Madrid, la région vit avec frustration l'incapacité de réaliser la paix tant attendue. Les peuples de la région ne se satisfont plus de la simple existence du processus de paix et de ce fait, la reprise du processus de paix n'est plus un objectif suffisant, en l'absence d'un effort réel et de progrès concrets sur la voie de la paix.

La persistance des affrontements a non seulement empêché la mise en oeuvre de plusieurs obligations convenues, mais a également donné lieu à des reculs par rapport à des engagements déjà mis en oeuvre. Cela montre que des accords intérimaires et graduels ne sont pas efficaces face au statu quo, et que, les négociations sur le statut final sont donc devenues une priorité urgente pour réaliser l'objectif principal du processus de paix, à savoir l'exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux et la création d'un État indépendant viable sur sa terre, ainsi que la garantie de la sécurité d'Israël.

Une paix acceptable aux peuples de la région doit être globale en termes de règlement de toutes les questions principales : les territoires occupés, Jérusalem, les réfugiés, la sécurité et les armes de destruction massive, et la coopération économique; et elle doit inclure tous les volets et tous les États concernés.

Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) restent la base du processus de paix. Leur application suppose la mise en place des éléments réels de la paix, à savoir, le renoncement à la politique de colonies de peuplement qui contredit totalement le principe de la « terre contre la paix » et qui est une violation flagrante du droit international. La paix et les colonies de peuplement s'excluent mutuellement.

Jérusalem est la clef de la paix. C'est un territoire palestinien occupé, soumis à l'application de la résolution 242 (1967), qui vise à assurer le retrait d'Israël de ce territoire et des autres territoires palestiniens occupés en 1967 afin que Jérusalem devienne capitale de l'État de Palestine. En outre, il faudrait élaborer une formule appropriée pour faire en sorte que toute la ville de Jérusalem soit ouverte; que la liberté de culte pour tous y soit garantie et que la ville

sera un facteur d'unité et de réconciliation entre tous les croyants.

La question des réfugiés représente la pire forme d'injustice et de frustration dans le conflit. Il faut rendre justice aux réfugiés palestiniens afin d'éliminer la plus grande source de frustration et de souffrances dans la région. La Jordanie a systématiquement et clairement réaffirmé sa ferme position sur la question des réfugiés, ici à l'Assemblée, à savoir que la Jordanie n'acceptera qu'une solution à la question des réfugiés, une solution qui tienne pleinement compte de ses droits et intérêts en tant qu'État ainsi que des droits et intérêts de ses citoyens, sur la base du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Le manque de confiance entre les deux parties les empêche de réaliser des progrès sans la participation active d'une tierce partie. La Jordanie se félicite que le Président George W. Bush ait annoncé qu'il appuyait une solution garantissant l'existence de deux États, et la création d'un État palestinien sur le territoire palestinien actuellement occupé par Israël, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cette annonce parachève le consensus international sur les conditions fondamentales pour parvenir à la paix dans la région. Nous espérons que les efforts des États-Unis se poursuivront avec l'appui des pays de l'Union européenne, de la Fédération de Russie et de la communauté internationale tout entière afin de parvenir à cet objectif.

Une paix globale doit inclure un retrait israélien des territoires syriens occupés pour revenir à la frontière du 4 juin 1967 et l'achèvement du retrait des territoires libanais qui sont encore occupés sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les souffrances de l'Iraq et de son peuple, en raison des sanctions internationales qui leur sont imposées depuis plus de 11 ans, sont une autre source de frustration et de tension dans la région. La Jordanie souligne à nouveau la nécessité de lever ces sanctions et l'importance de mettre en place les conditions qui permettront à l'Iraq de reprendre un rôle régional et international actif. La Jordanie reconnaît également l'importance de la mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment celles qui ont trait aux prisonniers koweïtiens et aux personnes disparues d'autres nationalités.

Nous espérons que la situation tragique du peuple afghan connaîtra bientôt une fin afin que ce peuple et

ses forces politiques puissent s'entendre sur une forme de gouvernement qui les représente. Nous espérons également que la communauté mondiale entreprendra un effort massif pour aider le peuple afghan à faire face à la tragique situation économique dont il souffre depuis de nombreuses années.

À ce stade de l'histoire, où les défis mondiaux sont de plus en plus nombreux, il devient encore plus impératif de nous rallier à l'ONU et de respecter plus fidèlement les buts et principes de la Charte, en particulier ceux qui ont trait au règlement pacifique des différends sur la base du droit international.

Il importe également que nous n'abandonnions pas nos objectifs collectifs de promotion de la paix, de développement économique et de respect des droits de l'homme. Ce programme d'action en trois points représente l'ordre du jour de la Jordanie sur le plan interne et externe.

Notre quête inlassable d'une paix juste dans la région n'a pas interrompu les efforts résolus que nous déployons en quête du développement économique, social et politique. Bien au contraire, la Jordanie s'apprête à présent à se lancer dans une nouvelle entreprise intégrée qui vise à promouvoir la croissance économique afin d'améliorer les conditions de vie de sa population et d'ouvrir de nouvelles perspectives d'espoir et de promesses pour nos futures générations. En effet, la dignité et le bien-être de la personne doivent toujours rester l'objectif le plus noble de nos efforts nationaux et internationaux.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Manuel Inocêncio Sousa, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des communautés de la République du Cap-Vert.

M. Sousa (Cap-Vert) (*parle en portugais*) (*texte anglais fourni par la délégation*) : Permettez-moi de m'associer aux délégations qui m'ont précédé pour féliciter M. Han Seung-soo à l'occasion de son élection à la présidence des travaux de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, qui se tient à un moment particulièrement complexe de la vie internationale. Sa longue et brillante carrière de diplomate éminent et de brillant homme d'État dans son pays nous garantit que son mandat de Président de l'Assemblée sera productif, comme cela est bien évident depuis que cette session a été convoquée. Je l'assure qu'il peut compter sur l'entière coopération de la délégation du Cap-Vert.

À son prédécesseur, M. Harri Holkeri de la Finlande, je souhaite exprimer notre reconnaissance pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé l'examen des grandes questions mondiales dont cette auguste assemblée a été saisie au cours de la dernière session, notamment durant le Sommet du Millénaire.

Ma délégation se réjouit également de la réélection de M. Kofi Annan au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le fait qu'il ait été réélu à l'unanimité met en évidence le prestige énorme qu'il a acquis au sein de la communauté internationale en raison de sa vision d'ensemble, ainsi que de la confiance qui a été placée en lui pour qu'il poursuive les réformes en cours et renforce le prestige de l'ONU.

Comme les délégations qui m'ont précédé, je tiens également à saisir cette occasion pour redire mes félicitations à l'ONU et à son Secrétaire général en tant que corécepteurs du prix Nobel de la paix, récompense qui renforce leur autorité morale, qui est si nécessaire en ces temps troublés. Cette distinction, à la fois bien méritée et encourageante, permet de mettre l'accent sur l'importance du travail accompli par notre organisation, sous la conduite éclairée de M. Annan, pour encourager un climat international propice à l'avènement d'un monde plus juste, plus tolérant et plus solidaire.

Il s'agit là d'une tâche énorme et complexe, que nous entreprenons au milieu d'énormes risques et difficultés, une tâche qui pose constamment de nouveaux défis à notre esprit collectif alors que nous cherchons des solutions aux problèmes importants et toujours plus nombreux que l'humanité doit résoudre.

Maintenant que la paix et la sécurité internationales sont gravement menacées, cet honneur qui vient d'être conféré à l'ONU et au Secrétaire général constitue non seulement une reconnaissance bien méritée du haut degré de leur dévouement à la cause de la paix et à la prévention et au règlement des conflits; il est également porteur d'un message d'espoir, espoir que les idéaux vibrants de justice, de démocratie, de droits de l'homme et de développement pour tous façonneront le monde entier pour le bien des générations futures.

Dans notre pays nous comprenons et nous apprécions comme il se doit le rôle et l'importance de l'ONU. C'est en partie en raison de l'appui constant et

inconditionnel que l'ONU nous a apporté que notre combat pour la libération nationale a abouti à un succès et que notre indépendance a été proclamée. C'est certainement grâce à l'appui de l'ONU et de ses institutions spécialisées que le Cap-Vert a pu faire des pas importants sur la voie du développement et montrer des signes encourageants de progrès, année après année, comme en attestent les *Rapports sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement.

La tragédie qui vient de frapper le territoire des États-Unis d'Amérique et qui a provoqué la perte de milliers de vies innocentes et détruit l'un des monuments les plus prestigieux de cette ville, ne peut faire l'objet que de la plus totale et de la plus vigoureuse condamnation.

C'est aux États-Unis que s'est installée la plus grande communauté de Cap-Verdiens vivant à l'étranger. Cette partie de notre diaspora a également eu le sentiment d'être violente par les attaques barbares du 11 septembre, et avec eux, mon pays et en fait, tous les Cap-Verdiens partagent le deuil et la détresse du peuple américain et des familles de tant d'autres nationalités.

Le Cap-Vert s'est tenu prêt dès le début à soutenir les mesures visant à lutter contre le terrorisme, dans le contexte d'une large coalition internationale sous l'égide de l'ONU. C'est ainsi que mon gouvernement est résolu à appliquer la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité pour lutter contre ce fléau. Des mesures importantes ont déjà été prises, notamment en ce qui concerne l'adhésion aux instruments internationaux antiterroristes.

Nous estimons que tous les États ont l'obligation morale et collective de lutter contre la corruption de l'esprit humain que représente ce phénomène. La gravité et l'ampleur des actes de terrorisme commis le 11 septembre montrent que, désormais, il faut faire face au terrorisme avec détermination, en réagissant de manière appropriée et en agissant de manière préventive, afin de contenir la violence criminelle qui voudrait se faire passer pour une action motivée par des raisons politiques ou religieuses.

Aucun pays n'est à l'abri d'attaques similaires ni de tentatives de se servir de son territoire pour commettre des actes terroristes. C'est pourquoi, toute stratégie qui vise à éliminer définitivement cette menace dangereuse pour la paix et la stabilité

internationales doit être commune, jouir d'une large participation et faire une place de premier plan à l'ONU.

Dans la participation aux efforts mondiaux tendant à éliminer le terrorisme, les pays en développement sont, encore une fois, gravement défavorisés. D'une part, la pénurie des ressources et l'absence de moyens élaborés de détection et de prévention les rendent encore plus vulnérables à l'infiltration par les organisations terroristes et aux opérations lancées à l'intérieur de leurs frontières. D'autre part, quand ils cherchent à répondre aux exigences de la communauté internationale, ils sont forcés de mobiliser des ressources qui autrement seraient consacrées à leur développement économique et social et à la satisfaction des besoins fondamentaux de leurs peuples.

Il faut y ajouter le fait, comme le Secrétaire général l'a souligné il y a quelques jours, que les pays les plus pauvres sont ceux qui payeront le plus cher les conséquences directes sur l'économie mondiale des attentats terroristes. Mon propre pays, qui est fortement tributaire des recettes du tourisme, ressent déjà les répercussions de la crise mondiale dans le domaine des transports et de l'industrie touristique.

D'où la nécessité cruciale, pour la communauté internationale, d'aider efficacement les pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, à supporter le fardeau supplémentaire que représente pour leurs économies la bataille contre le terrorisme. Les pays industrialisés doivent manifester une solidarité et une générosité accrues dans l'aide à apporter aux pays en développement, puisque les efforts que ces derniers ont accepté de déployer, ainsi que les sacrifices imposés à leurs populations, seront tout aussi bénéfiques aux premiers.

Il y a un peu plus d'un an, le Sommet du Millénaire s'est tenu dans cette salle. Il a attiré environ 150 chefs d'État et de gouvernement. Le dialogue était actif et novateur et, dans une certaine mesure, sans précédent dans l'histoire de notre organisation. De nombreux secteurs très variés de la société civile y ont directement participé. Non seulement le Sommet a donné un aperçu succinct des activités de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création, mais a également été une occasion unique de présenter un tableau intégré des objectifs stratégiques pour le

XXI^e siècle, ouvrant ainsi de nouvelles voies pour relever les défis de la mondialisation.

Les conclusions du Sommet ont ranimé la flamme de l'espoir nourri par les peuples du monde, notamment ceux qui estiment qu'il est possible de trouver des moyens efficaces de donner à tous les pays de réelles possibilités de développement en améliorant leur infrastructure institutionnelle et productive et en créant un climat international propice à l'octroi d'un accès aux moyens, tant publics que privés, de financer leur développement. L'élaboration du Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (A/56/326) dote la communauté internationale d'un moyen très puissant lui permettant de conjuguer ses efforts dans l'application des principales politiques générales adoptées au Sommet.

D'importants événements ont eu lieu à la suite du Sommet du Millénaire, notamment la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, ainsi que la Conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et la tolérance qui y est associée. Maintenant, nous nous préparons à tenir, dans un proche avenir, la Conférence internationale sur le financement du développement, la session extraordinaire de l'Assemblée consacrée aux enfants, ainsi que le Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable.

La façon spécifique dont ces questions affectent le continent africain, où se trouve la grande majorité des pays les moins avancés, a certainement contribué à accélérer les processus de prise de décisions en ce qui concerne l'intégration régionale, conduisant à des mesures importantes qui pourraient ouvrir la voie à un avenir plus prometteur, malgré les nuages qui obscurcissent la scène internationale.

Comme nous le savons, une combinaison complexe de phénomènes endogènes et exogènes a donné au continent africain le sentiment d'une marginalisation accrue. Le rythme de la croissance économique n'a pas réussi à réduire sensiblement la pauvreté. Des maladies comme le paludisme et le sida continuent d'écourter les vies à un rythme effréné. Plusieurs pays sont en proie à l'instabilité; nombre d'entre eux connaissent des conflits armés et des activités terroristes qui tuent des milliers d'innocents,

détruisent systématiquement les biens, compromettent la bonne marche des gouvernements et déplacent des groupes de population. Les maigres résultats positifs des nombreux plans et initiatives conçus et mis en oeuvre pour traiter des graves problèmes auxquels l'Afrique a été confrontée au fil des ans ont abouti à un mécontentement généralisé et bien connu, tant au sein de la communauté internationale que parmi les dirigeants africains.

Cependant, malgré un climat international plutôt décourageant, l'Afrique a pris d'importantes mesures qui peuvent ouvrir la voie à un avenir plus prometteur. En vue de créer les instruments et de mobiliser la volonté nécessaire pour faire face à cette situation mondiale de plus en plus complexe, les dirigeants africains ont proclamé l'Union africaine avec une nouvelle vision pour notre continent. Qui plus est, ils ont adopté la nouvelle Initiative pour l'Afrique, qui a reçu récemment le nom de Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, à partir duquel les Africains assument la pleine responsabilité d'éliminer la pauvreté et de mettre leur pays sur la voie de la croissance économique et du développement, tout en offrant un partenariat qui est mutuellement bénéfique pour la communauté internationale s'agissant de relever les défis du nouveau millénaire.

L'adoption de ces deux instruments et la ferme volonté de promouvoir une direction transparente vont certainement ouvrir de nouvelles perspectives à l'instauration de la paix, de la stabilité, de la démocratie et du développement, qui peuvent amener le continent à occuper la place de choix qui lui revient dans l'économie mondiale, du fait de ses vastes possibilités.

Il est indéniable que le chemin à parcourir est encore long, avant que nous ne parvenions à une intégration politique reposant sur des institutions démocratiques et la participation populaire, la bonne gouvernance et des mesures visant à promouvoir le développement durable sur les plans économique, social et culturel. Mais avec l'apparition de nouveaux dirigeants, attachés à une renaissance économique, avec le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance et avec l'appui attendu de la communauté internationale, nous estimons que les conditions seront enfin réunies pour un retournement de situation fondamental et historique en Afrique.

Deux des problèmes les plus épineux auxquels notre organisation et le continent africain font face et dont la solution ne saurait être reportée, constituent une menace encore plus grande, compte tenu de leur interdépendance et du blocage qu'ils entraînent. Je veux parler de la pauvreté et des conflits armés. Toutes les données disponibles renforcent nos appréhensions quant au succès de la lutte contre la pauvreté dans le monde. Cela rend l'adoption d'une stratégie pour remporter cette guerre d'autant plus nécessaire que la réalisation de l'objectif de réduire de moitié le nombre des personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'ici à 2015 apparaît de plus en plus problématique. En l'absence de mesures susceptibles d'inverser effectivement le processus de dégradation socioéconomique et, notamment, en l'absence de volonté politique de la part de l'ensemble de la communauté internationale, cet objectif du Sommet du Millénaire ne saurait être atteint.

Il est indubitable qu'en règle générale, les conflits se produisent dans les pays où la pauvreté est prononcée. Cette relation de cause à effet est devenue un cercle vicieux qui ne saurait prendre fin sans une coordination efficace entre la diplomatie préventive et l'action sociale de l'ONU, d'une part, et un engagement plus résolu de la part des pays industrialisés, de l'autre.

Malgré les efforts de la communauté internationale, de l'ONU et de leur Secrétaire général, destinés à la paix et à la stabilisation des relations internationales et à la démocratie et aux droits de l'homme, certaines régions du monde continuent d'être le théâtre de conflits armés qui menacent de s'étendre et qui mettent en péril la paix et la stabilité.

Les actes de terrorisme du 11 septembre ont introduit une nouvelle mesure d'instabilité, provoquant une intervention militaire antiterroriste en Afghanistan dont la durée et les conséquences sont difficiles à évaluer.

L'impasse dans la quête d'une solution durable à la question palestinienne, qui est essentiellement le résultat de l'intransigeance israélienne, et le cycle de violences que cela a déclenché, ont créé un foyer de tension des plus dangereux, qui menace la paix mondiale. L'application de l'Accord d'Oslo doit reprendre. La violence doit être jugulée et les droits internationalement reconnus des Palestiniens doivent être respectés, y compris leur droit à leur propre État,

tout en garantissant au peuple israélien le droit de vivre dans la paix dans son pays, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

L'Afrique, qui est actuellement le théâtre du plus grand nombre de conflits armés, a pris des mesures positives dans le sens de la paix, avec la participation active de l'ONU, de l'Organisation de l'Unité africaine, de nombreux pays amis et nombre d'acteurs multilatéraux, d'organisations non gouvernementales et d'éléments de la société civile. Cependant, la persistance d'actes de violence, notamment la perpétration d'actes criminels contre des cibles civiles, prouve que le chemin vers une stabilisation politique et sociale menant au rétablissement de la paix est encore long et difficile.

En Angola, par exemple, nous avons été témoins d'une recrudescence d'actions armées menées par l'UNITA, qui continue de semer la mort et la destruction. Le Conseil de sécurité a une fois encore fermement condamné les actions du mouvement rebelle, tout en maintenant ses sanctions à l'encontre de cette organisation. Mais il est crucial que tous les pays coopèrent sans réserve en privant l'UNITA des moyens de mener ses actions criminelles, afin qu'elle puisse être convaincue de déposer les armes et de respecter intégralement l'Accord de Lusaka.

Le Cap-Vert se félicite du succès représenté par la transition du Timor oriental vers l'indépendance, un processus qui a constitué un succès remarquable et exemplaire de notre Organisation et notamment de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental. Dès le début et aux moments les plus difficiles, le Gouvernement et le peuple cap-verdiens ont toujours été aux côtés du peuple du Timor oriental dans sa lutte pour l'indépendance. Nous allons célébrer ensemble cet événement le 20 mai 2002, lorsque le Timor oriental sera enfin maître de son destin et rejoindra notre grande famille des Nations Unies.

Je voudrais terminer en exprimant l'espoir que les résultats de la présente session pourront contribuer de façon effective à un monde meilleur, à un monde plus juste et à un monde où la paix et la coopération soient indissociables et, surtout, un monde où règnent la tolérance et la concorde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole maintenant à S. E. M. Modibo Sidibe, Ministre des affaires étrangères du Mali.

M. Sidibe (Mali) : D'emblée, je voudrais exprimer toute notre sympathie et nos condoléances au Gouvernement des États-Unis et à celui de la République dominicaine, ainsi qu'aux familles des victimes du tragique accident d'avion de ce matin.

J'adresse mes félicitations les plus chaleureuses à M. Han Seung-soo pour son élection comme Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je vais saisir cette occasion pour l'assurer de l'entier soutien de ma délégation dans l'exercice de sa lourde et exaltante mission. Je suis persuadé qu'avec son expérience et ses talents avérés de diplomate, il conduira nos débats avec succès. À son prédécesseur, S. E. M. Harri Holkeri, je voudrais adresser mes sincères et chaleureuses félicitations pour la compétence, le dévouement, l'efficacité et l'autorité dont il a fait preuve dans l'accomplissement de son mandat, si riche en événements importants pour la vie de notre Organisation.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter M. Kofi Annan pour sa réélection au poste de Secrétaire général de notre Organisation, et lui renouveler toute la reconnaissance de mon pays, le Mali, pour son combat constant et sa détermination dans la recherche d'un monde meilleur face aux multiples et complexes défis du monde actuel. L'attribution du prix Nobel de la paix à l'Organisation des Nations Unies et à M. Kofi Annan consacre le travail accompli par le Secrétaire général pendant les cinq années écoulées et constitue une raison de légitime fierté pour l'Africain que je suis.

Notre cinquante-sixième session revêt une importance particulière, en ce sens qu'elle se tient au lendemain des attentats terroristes sanglants qui ont endeuillé les États-Unis le 11 septembre 2001. Le Gouvernement malien a fermement condamné ces actes odieux, exprimé sa solidarité au peuple des États-Unis et son appui à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Le Mali a déjà engagé les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et notamment par la mise en place d'un comité interministériel chargé de l'application des mesures internationales et de leur coordination. De même, nous avons engagé la ratification de différentes conventions de lutte contre le terrorisme pour compléter l'arsenal juridique indispensable à notre pleine contribution aux efforts collectifs internationaux sous les auspices de

l'ONU, mais aussi aux actions régionales. À cet égard, en plus de la Convention de l'Organisation de la Conférence islamique sur la lutte contre le terrorisme international, nous en appelons à l'entrée en vigueur de l'importante Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, adoptée à Alger en juillet 1999. Également, nous en appelons à un partenariat efficace avec l'Afrique pour renforcer ses capacités de lutte contre le terrorisme.

Les actes terroristes du 11 septembre, incompatibles avec le message sublime et tolérant de l'islam, ont montré à suffisance la vulnérabilité de notre système international actuel et souligné la nécessité, pour y faire face, d'une coopération internationale accrue. C'est pourquoi, les événements tragiques du 11 septembre 2001, certes, appellent les actions en cours contre le terrorisme mais aussi nous engageant pour le moyen et le long termes, à réfléchir sur les moyens plus accrus de lutte contre le terrorisme que nous devons conjurer, ces événements nous appellent aussi et surtout à engager vigoureusement le programme d'action de la Déclaration du Millénaire, gage de la prospérité pour le plus grand nombre.

Dans cette perspective, le Mali plaide pour une action globale, intégrée et soutenue dans laquelle l'Organisation des Nations Unies devrait jouer le premier rôle. En réitérant l'appel de l'Afrique pour la tenue d'une conférence internationale sur le terrorisme sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, le Mali entend appuyer les initiatives du Secrétaire général et de son Représentant spécial, M. Lakhdar Brahimi qu'il félicite pour sa nomination. Fortement préoccupés par la situation humanitaire en Afghanistan, nous appelons à une aide humanitaire d'urgence accrue et coordonnée au peuple afghan.

Le prix de la paix et de la sécurité, c'est aussi un contrôle rigoureux des armements. Le Mali continuera de soutenir de manière active et résolue les efforts internationaux et régionaux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. La question des armes légères constitue pour nous une autre source de préoccupation. En effet, les armes légères participent à la dégénérescence de l'équilibre social, alimentent les conflits et déstabilisent les États, compromettant ainsi tous les efforts de développement.

Le Mali, qui a abrité la conférence préparatoire africaine, oeuvrera au succès du suivi des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et à la pleine mise en oeuvre du Programme d'action issu de cette importante conférence. L'expérience ouest-africaine en la matière constitue une initiative appréciable à appuyer, à travers la déclaration du moratoire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères, et le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement.

La sous-région de l'Afrique de l'Ouest, reste marquée par la persistance des conflits, un niveau élevé de pauvreté, le commerce illicite des armes et la multiplication des bandes armées. Pour maîtriser les conflits, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a privilégié une approche régionale de prévention et de gestion des conflits afin d'appréhender leurs causes profondes et leurs conséquences humanitaires. Adopté, en 1999, le protocole de la CEDEAO relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, est un outil majeur de prévention et de gestion régionales des conflits, voire avant-gardiste avec son Conseil de médiation et de sécurité, son système d'alerte précoce et son ancrage dans la consolidation de la démocratie, des droits humains et de leur sauvegarde.

Le Mali se félicite et encourage les évolutions positives qu'a connues le processus de paix en Sierra Leone, depuis la deuxième réunion du Comité des six du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO avec l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement sierra-léonais et le Revolutionary United Front (RUF), le 2 mai 2001 à Abuja, au Nigéria.

Des progrès, encore fragiles, ont été réalisés dans la zone de l'Union du fleuve Mano, et dont témoignent les différentes rencontres ministérielles entre les trois pays, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. La CEDEAO entend poursuivre ses efforts pour aider à faire de l'Union du fleuve Mano un pôle de stabilité et de développement. Le récent sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO sur une approche globale et intégrée des questions sécuritaires soulignent encore la volonté de l'Afrique de l'Ouest d'assumer ses responsabilités avec l'accompagnement des différents partenaires.

La mise en oeuvre de ces initiatives et approches ouest-africaines de prévention et de gestion des conflits nécessitera une assistance subséquente de la communauté internationale, en particulier des Nations Unies. À cet égard, il est heureux de constater qu'un véritable partenariat s'est instauré entre l'ONU et la CEDEAO. Nous encourageons vivement la création du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, telle que recommandée par la mission interinstitutions qui s'était rendue dans la région du 6 au 27 mars 2001.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée aux enfants sera l'occasion de construire une vision progressiste et universaliste pour promouvoir un « monde digne des enfants » avec la participation de tous dans le cadre d'un mouvement mondial en faveur des enfants. La CEDEAO qui s'est préparée à cette rencontre, poursuit ses efforts dans l'application du Plan d'action d'Accra sur les enfants touchés par les guerres avec l'ouverture d'un bureau spécial chargé de cette question, le Protocole facultatif qui sera prochainement adopté sur le trafic des enfants, et l'initiative régionale des journées conjointes de vaccination. Prochainement sera examiné une décennie de la culture aux droits des enfants.

La création de la Cour pénale internationale que consacre le Statut de Rome permettra non seulement de juger les auteurs des crimes les plus graves et attentatoires à la dignité de la personne humaine mais elle sera également un instrument de dissuasion, susceptible de contribuer ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, je rappelle que le Mali a déjà ratifié le Statut de Rome marquant ainsi son adhésion à la lutte contre l'impunité et pour le plein respect de la dignité humaine, et lance un appel aux autres pays afin que la Cour devienne une réalité dès l'année prochaine.

Dans le domaine de la sécurité humaine, nous devons d'apporter une réponse adéquate, globale et urgente au fléau du VIH/sida après la session extraordinaire de juin 2001, de même que nous devons accroître le potentiel de lutte contre le paludisme.

Notre responsabilité est grande au regard de la persistance des inégalités et de l'accroissement de la pauvreté. Les peuples du monde aspirent à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à l'autosuffisance alimentaire, en un mot, ils attendent d'accéder pour leur immense majorité à des conditions de vie plus dignes et plus humaines. Dans cette perspective, l'Afrique, qui entend

concrétiser son union, se veut désormais le premier acteur de son destin et a besoin d'une solidarité manifeste en guise de mesure d'accompagnement afin de renforcer ses capacités et mobiliser ses propres ressorts de développement. Elle s'investira pleinement à la mise en oeuvre du Programme d'action de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles en mai 2001. Comme le déclarait le Président Konare, celle-ci

« est de par sa tenue même une avancée, elle est aussi un test pour la communauté internationale après la Déclaration du Millénaire. Le succès ne sera là que si s'affirmait davantage la volonté de passer à des actes concrets, d'envisager des mesures plus fortes et plus hardies de financement du développement, d'accroître l'efficacité de l'aide extérieure et de régler les problèmes qui entravent le développement durable des pays les moins avancés ».

La Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Monterrey en mars 2002, devra représenter un événement important et un interface de dialogue pour trouver des moyens nouveaux susceptibles de contribuer au financement du développement et réaffirmer la volonté politique de tous d'atteindre des objectifs concrets en matière de développement. C'est pourquoi, le Mali considère que la Conférence devra aboutir à l'adoption d'une déclaration politique concise avec des objectifs stratégiques précis, traduisant la volonté collective d'agir pour résoudre le problème du financement du développement et jeter les bases d'un partenariat mondial véritable.

L'Afrique se félicite du fait que le débat de haut niveau de la session de fond de 2001 du Conseil économique et social, tenu à Genève en juillet 2001 ait eu pour thème « Le rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable » et ceci dans l'attente de la concrétisation des mesures qui y ont été envisagées. En effet, ce rôle ne doit pas être simplement perçu et déclaré, mais assumé et joué pleinement. C'est pourquoi, nous formons le voeu que la session ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) actuellement en cours à Doha au Qatar, favorisera des avancées nouvelles et décisives pour permettre à l'Afrique de valoriser ses atouts stratégiques.

L'entrée en vigueur de l'Union africaine dont l'acte constitutif a été signé à Lomé le 12 juillet 2000, traduit l'engagement des dirigeants africains en faveur de l'intégration de notre continent. En effet, l'établissement de l'Union africaine et le lancement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique pour l'élimination de la pauvreté à travers le développement durable, sont de nature à conforter la dynamique d'intégration régionale. À cet égard, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son assistance à cette initiative africaine pleine de promesses en vue de sa mise en oeuvre plus que salutaire pour l'avenir des peuples du continent.

Notre Organisation demeure plus que jamais interpellée, pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, et réaliser le développement pour tous. Mais à l'interface de l'ONU se grave notre image et notre qualité d'États Membres, d'acteurs de la conduite de notre avenir commun. Ceci, pour rappeler notre responsabilité commune et partagée de faire régner la paix au Moyen-Orient, dans les Balkans, dans la région des Grands Lacs – pour seulement s'en tenir à ces cas – de magnifier et de rendre justice à la nature humaine, de plus de solidarité et d'assistance aux multiples crises humanitaires.

Au Moyen-Orient, la situation demeure préoccupante par la persistance de la violence dans les territoires palestiniens occupés. Le Mali, qui condamne fermement les violences dont est l'objet le peuple palestinien, considère que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et le principe de l'échange de la terre contre la paix et les autres résolutions pertinentes de l'ONU doivent servir de base aux négociations et à l'établissement d'une paix juste, globale et durable. En appelant à la reprise de telles négociations, nous réitérons notre indéfectible attachement aux droits légitimes du peuple frère palestinien, y compris celui de l'établissement d'un État indépendant.

Par ailleurs, ma délégation exprime le souhait de la levée définitive des sanctions contre la Jamahiriya arabe libyenne.

Sur la péninsule coréenne, région dont vous êtes originaire, Monsieur le Président, ma délégation veut espérer que le processus de réconciliation en cours connaîtra de nouvelles avancées, conformément à la résolution 55/11 de l'Assemblée générale, grâce à un

dialogue intercoréen autonome et renforcé, et notamment la tenue prochaine d'un deuxième sommet. Dans cet esprit, mon pays poursuivra son action en faveur de la réconciliation et de la réunification pacifique des deux Corées.

L'adaptation de l'Organisation des Nations Unies aux exigences de notre monde est d'une ardente nécessité. Le Mali demeure convaincu de l'impérieuse nécessité de démocratiser l'Organisation des Nations Unies et de restructurer ses principaux organes afin de les rendre plus représentatifs et plus crédibles. C'est qu'en effet, une démocratisation du Conseil de sécurité, dont la structure ne correspond plus aux réalités du monde d'aujourd'hui, traduira notre volonté commune de rendre cet organe plus efficace, plus représentatif et plus légitime. Dans cet ordre d'idées, nous réitérons les exigences de l'Afrique pour une répartition équitable dans les deux catégories de sièges conformément à la Déclaration de Harare et aux décisions adoptées par les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine.

Pour terminer, je tiens à dire que les peuples des Nations Unies nous attendent et nous observent dans nos promesses contenues dans la Déclaration du Millénaire. Nous devons donc bâtir un monde nouveau qui soit le reflet de nos intelligences, un monde de justice, un monde où transcendent les valeurs essentielles de l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Aichatou Mindaoudou, Ministre des affaires étrangères et de la coopération au Niger.

Mme Mindaoudou (Niger) : Les présentes assises, sous la présidence de l'une des personnalités les plus éminentes de la République de Corée que vous êtes, Monsieur le Président, représentent le meilleur témoignage de l'évolution positive des relations internationales et de la fin de la bipolarisation idéologique du monde.

Permettez-moi, avant de continuer, de présenter les condoléances de la République du Niger aux États-Unis d'Amérique et à la République dominicaine pour le drame qui est survenu ce matin.

À propos de votre nomination à la présidence l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, le Niger vous adresse, à vous-même ainsi qu'aux autres membres du bureau de la cinquante-sixième session,

ses plus chaleureuses félicitations. Nous restons convaincus que vous poursuivrez avec le même dynamisme, le même brio et les mêmes qualités humaines, le travail remarquable accompli par votre prédécesseur, S. E. M. Harri Holkeri, de la Finlande, pour le bien-être de l'humanité.

À notre frère S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, je réitère toutes les félicitations du Niger pour sa réélection à ce poste dont il a rehaussé la visibilité, le prestige et l'efficacité, et pour l'obtention du prix Nobel de la paix 2001 qui témoigne, si besoin est, de la reconnaissance mondiale de l'oeuvre déjà accomplie au service de l'humanité.

Il s'agit là d'un démenti éloquent à l'endroit de tous ceux qui prétendent trouver dans la négation des principes fondamentaux de dialogue entre les cultures et entre les nations, principes contenus dans la Charte des Nations Unies, la voie royale du salut des coeurs et des âmes. À cet égard, le Niger souscrit aux termes des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et se félicite de l'émergence d'un consensus général sur la nécessité de mener le combat contre le terrorisme dans une démarche collective et globale, qui s'inscrit dans le cadre de la légalité internationale qu'incarne l'Organisation des Nations Unies.

Pour réussir, la lutte contre le terrorisme devra reposer sur un programme de coopération internationale incluant, notamment, une assistance technique et financière substantielle aux États les plus démunis afin de leur permettre de contribuer de manière significative au processus.

Parlant encore de paix et de sécurité, je voudrais signaler que dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires, le processus de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de signature de l'accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, processus engagé par le Niger, se trouve actuellement au stade de finalisation.

S'agissant des armes classiques, la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, a traduit dans les faits un des engagements pris par nos chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration historique du Millénaire. Le Niger se félicite que la conférence ait pu adopter par consensus un Programme d'action pour

combattre ce fléau qui constitue l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales. En outre, le Niger se réjouit de constater que ledit Programme d'action a pris en compte l'essentiel des préoccupations exprimées par les États africains dans la Déclaration de Bamako, en prévoyant notamment des mesures d'assistance technique et financière aux actions de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants.

De nos jours, aucune région du monde n'est épargnée par le commerce et la circulation illicites des armes légères. Mais les pays en développement, et en particulier ceux du continent africain, payent le plus lourd tribut à la prolifération des armes légères et de petit calibre au triple plan de leur sécurité, de leur stabilité et de leur développement.

C'est pourquoi, le moratoire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur la fabrication, l'exportation et l'importation des armes légères, adopté à Abuja le 31 octobre 1998 et reconduit pour trois ans le 5 juillet dernier, et le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement doivent bénéficier d'un soutien financier conséquent de la communauté internationale.

À cet effet, le Niger réaffirme son soutien à la proposition du Royaume-Uni de créer un fonds international géré par le Programme des Nations Unies pour le développement pour la collecte d'armes légères. Ce fonds, s'il devenait effectif, contribuerait à soutenir les projets régionaux et nationaux relatifs à la collecte et à la destruction des armes légères en échange de projets de développement. À cet égard, il me plaît de réitérer devant l'Assemblée les remerciements du Niger aux pays qui participent au Groupe des États intéressés par les mesures pratiques de désarmement.

Suite aux événements tragiques survenus le 11 septembre dernier, le monde entier a pris la mesure des dramatiques conséquences de l'idéologie manichéenne et terroriste qui constitue à n'en point douter une menace pour la paix et la sécurité internationales. Lesdits événements ont été prétendument commis sous la bannière de l'islam. Or, comme chacun le sait, l'islam est une religion du juste milieu, qui condamne l'assassinat et le suicide. Il prône entre autres le dialogue et la persuasion, le combat intérieur permanent contre toute tentation nihiliste individuelle ou collective. C'est l'une des raisons pour

lesquelles le Niger s'associe pleinement à la coalition mondiale contre le terrorisme. Voilà aussi pourquoi lors des récents débats visant à éliminer le terrorisme international, le Niger a réitéré sa ferme condamnation de toute forme de violence ainsi que son engagement résolu à s'investir dans toutes les initiatives sous-régionales et internationales tendant à éradiquer ce mal.

Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants du monde se sont engagés à accroître l'efficacité de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales en lui donnant les moyens et les outils nécessaires pour mieux assurer la prévention des conflits, le règlement pacifique des différends, la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits. Pour être effective, la stratégie préventive de gestion des conflits, exposée dans le rapport du Secrétaire général, nécessite que la communauté internationale, de concert avec les acteurs nationaux et régionaux, adopte une approche d'ensemble qui engloberait des mesures politiques, diplomatiques, humanitaires et institutionnelles, et mette en oeuvre des actions de revitalisation économique. C'est pour donner suite à ce rapport que le Niger, dans la dynamique nationale de consolidation de la paix, a organisé en juillet dernier à Agadez, un forum – le premier du genre en Afrique – sur la prévention des conflits, avec le concours de l'ONU. Ce forum a recommandé l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention des conflits, dont la mise en oeuvre sera coordonnée par la commission nationale de dialogue social regroupant les représentants de l'État et de la société civile.

Depuis trop longtemps, l'attention de la communauté internationale est focalisée sur le Moyen-Orient, où les efforts réitérés de règlement négocié du conflit israélo-arabe ne cessent d'aboutir à l'impasse. Le ralliement du G-8 à l'idée d'envoyer des observateurs internationaux en territoire palestinien est un pas important qui devrait garantir une application impartiale des recommandations du rapport Mitchell.

Le Niger tient à réaffirmer devant l'Assemblée que le règlement durable du conflit israélo-palestinien passe nécessairement par la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien à la création d'un État indépendant et souverain. À cet égard, la position des États-Unis d'Amérique est une position que le Niger partage entièrement.

S'agissant du conflit du Sahara occidental, le Niger appuie les efforts de l'Organisation des Nations Unies en particulier ceux consentis par le Secrétaire général et son Envoyé personnel en vue de parvenir à un règlement définitif acceptable par toutes les parties intéressées et concernées.

En Asie, la rencontre au sommet au mois de juillet dernier en Inde, entre le Président pakistanais et le Premier Ministre indien, avait suscité un grand espoir pour le règlement politique du conflit du Cachemire. De telles initiatives doivent être soutenues et encouragées afin de permettre le plus rapidement possible l'accession à l'autodétermination du peuple cachemirien, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la question.

En décidant de conférer dans ses décisions la plus haute priorité aux besoins spécifiques de l'Afrique, le Sommet du Millénaire a pris toute la mesure des graves problèmes qui assaillent notre continent. Pour preuve, la majorité des États africains figurent sur la liste des pays les moins avancés, les plus pauvres et sont les laissés-pour-compte de la révolution technologique. Les ravages occasionnés par les conflits armés et la pandémie du VIH/sida ont affecté près de 26 millions d'Africains, et annihilé les progrès péniblement obtenus au cours de la décennie précédente. Dans le même temps, les flux d'aide publique au développement à destination de l'Afrique ont connu une chute vertigineuse, alors que les investissements étrangers directs ont continué à stagner. Pire, entre 1999 et 2000 ces investissements ont même diminué, passant de 10,5 milliards de dollars à 9,1 milliards, alors que pendant cette même période, ils progressaient en Asie et en Europe centrale et orientale.

Il s'avère donc urgent d'accroître le volume de l'aide publique au développement, d'élargir les initiatives d'annulation de la dette, d'améliorer l'accès aux marchés internationaux pour les exportations africaines, et de promouvoir l'investissement. Ces mesures doivent être complétées par un appui approprié aux efforts fournis par le système des Nations Unies, tant il est vrai que cette Organisation constitue le cadre privilégié de promotion de nouveaux partenariats au profit de l'Afrique.

À cet égard, le Niger souhaite vivement que soit encouragé l'élan de réappropriation du développement par le continent africain. Cet élan est marqué par l'éclosion d'initiatives nationales et régionales dont

l'illustration la plus récente est l'adoption par le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de Lusaka, d'un plan de développement de l'Afrique, à la réalisation duquel d'ailleurs le G-8 a décidé de s'associer.

La prochaine Conférence internationale sur le financement du développement doit marquer un tournant décisif vers la création d'un ordre économique mondial plus juste et plus équitable. Elle devra notamment aboutir à l'adoption d'une déclaration politique claire qui définisse les priorités stratégiques assorties d'un échéancier précis, en ce qui concerne le renforcement des capacités des pays en développement, surtout les moins avancés d'entre eux, et leur intégration dans l'économie mondiale. Cette Conférence devra être le point de départ d'un large partenariat mondial destiné à drainer toutes les énergies vers la mobilisation de ressources aux fins du développement et la réforme de l'architecture financière internationale.

À ce sujet, le Programme d'action décennal de Bruxelles sur les pays les moins avancés a permis de jeter les bases d'un partenariat mondial renforcé dont l'objectif est d'atteindre la croissance économique essentielle à la réduction de la pauvreté. À l'issue des engagements fermes qui ont été pris à Bruxelles, il est désormais permis d'espérer qu'en ce qui concerne particulièrement le commerce, le cycle actuel de négociations de l'Organisation mondiale du commerce qui se déroule au Qatar, prendra pleinement en compte les intérêts des pays les moins avancés, dont les 630 millions d'habitants aspirent légitimement à bénéficier des retombées positives de la mondialisation.

En l'absence d'une réponse adéquate des pays nantis, les dommages causés par l'épidémie du VIH/sida pourraient être irréparables, puisque certains spécialistes prévoient 100 millions de morts d'ici à l'an 2010, si des mesures efficaces ne sont pas prises dès à présent pour endiguer ce fléau.

Faut-il par ailleurs rappeler que le paludisme inflige à l'Afrique autant de pertes en vies humaines que le sida surtout dans la sous-région ouest africaine? Il est cependant réconfortant de constater enfin l'élan de prise de conscience, par la communauté internationale, de la grave menace que représente cette maladie. Le Niger se félicite de la décision de l'Organisation des Nations Unies de proclamer la période 2001-2010 Décennie pour faire reculer le

paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique. L'ONU emboîte ainsi le pas aux différentes initiatives prises par l'Organisation de l'unité africaine en matière de lutte contre le paludisme sous l'impulsion des Présidents Yahya Jameh de Gambie, Olusegun Obasanjo du Nigéria et Mamadou Tandja du Niger.

Il ne fait aucun doute que la lutte contre les grandes endémies requiert des ressources conséquentes et une forte capacité de coordination des actions. Le Niger se félicite donc de la création par le Secrétaire général, du Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé, qui devra permettre d'imprimer une nouvelle dynamique à la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose, qui à eux trois font chaque année, 5 millions de morts à travers le monde.

L'annonce faite à Gênes par le Sommet du G-8, de consacrer 1,8 milliard de dollars pour le lancement du Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé constitue un pas important dans la bonne direction. Malgré tout, des progrès énormes doivent encore être accomplis. Selon les prévisions de l'Organisation des Nations Unies, pour le seul sida, environ 3 milliards de dollars doivent d'abord être mobilisés avant 2002, et ensuite des contributions de l'ordre de 7 à 10 milliards de dollars seraient nécessaires chaque année, et ce jusqu'à l'an 2005. C'est dire que la communauté internationale doit plus que jamais faire preuve de solidarité agissante entre riches et pauvres, dans le sens d'une responsabilité collective à toute épreuve, bref d'une volonté politique sans faille, si elle veut traduire en actes, la Déclaration d'engagement adoptée lors de la session extraordinaire sur le VIH/sida.

Les performances réalisées au Niger dans les réformes qui ont été engagées, ont permis de recréer et de consolider les bases économiques du pays, de revivifier les relations fructueuses avec les institutions financières internationales, et d'obtenir ainsi l'éligibilité du Niger à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. En outre, le Niger vient de se doter d'un instrument-cadre de mise en oeuvre de sa politique nationale en matière de lutte contre la pauvreté. En effet, une stratégie de réduction de la pauvreté définit les priorités du pays ainsi que les mesures et actions à entreprendre afin d'atteindre les objectifs fixés dans les divers domaines qui permettront, d'ici à l'an 2015, de faire reculer sensiblement la pauvreté.

Cette lutte contre la pauvreté au Niger fait l'objet d'une forte implication au niveau politique le plus élevé. Un Programme initié personnellement par le Président de la République, S. E. M. Mamadou Tandja, vise l'amélioration des conditions de vie des populations nigériennes. La première partie dite « Programme du Président de la République », a déjà permis la réalisation de 1 000 puits, de 100 minibarrages, de 100 écoles et de 100 cases de santé au bénéfice des communautés rurales. Celles-ci, comme on le sait, sont, au Niger, en permanence confrontées à l'analphabétisme, à l'insuffisance aiguë d'infrastructures et à des déficits alimentaires cycliques, consécutifs aux caprices pluviométriques. Ce Programme met par ailleurs l'accent sur le lien entre la pauvreté et l'environnement. C'est dans ce cadre qu'il prévoit la plantation de 1 million d'arbres sur toute l'étendue du territoire national, d'ici la fin de cette année.

Le Gouvernement est ainsi en parfaite symbiose d'une part avec les aspirations profondes du peuple nigérien qui retrouve dans ses actions les enseignements ancestraux d'effort personnel et collectif pour lutter contre les adversités, et d'autre part avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux dont la préoccupation constante est la restauration de l'environnement. L'ensemble des institutions de la famille des Nations Unies et l'Union européenne, en particulier la France, l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne, mais aussi le Canada et le Japon, contribuent de manière significative à la revivification du système écologique et à la lutte contre la désertification au Niger.

Au Niger, nous avons pleinement conscience que ce combat est d'abord un combat national. Nous en assurons la promotion à travers le volontariat dont les racines, profondément ancrées dans nos traditions, trouvent par ailleurs des échos en dehors de nos frontières. C'est le lieu ici pour moi de renouveler la profonde gratitude du Niger à tous les organismes du système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ainsi qu'aux autres partenaires de développement du Niger, pour l'appui précieux qu'ils n'ont cessé d'apporter aux efforts du Gouvernement visant à promouvoir le bien-être des populations.

Pour terminer, je dirais que la communauté internationale a besoin d'une ONU forte pour atteindre les objectifs ambitieux contenus dans la Charte et mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire. Il est donc nécessaire d'appuyer sans relâche le Secrétaire général dans ses efforts visant à réformer l'Organisation, à renforcer son rôle, et à la doter des moyens qui lui permettent de s'acquitter de sa tâche de façon adéquate. L'Organisation des Nations Unies reste en effet la seule institution capable de réaliser ce nouvel ordre mondial que chacun appelle de tous ses vœux.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdul Aziz Bin Nasser Al-Shamsi, chef de la délégation des Émirats arabes unis.

M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée exprimer ma profonde tristesse devant l'accident d'avion d'American Airlines survenu il y a quelques heures à quelques kilomètres du Siège, à Queens, dans la ville de New York. Nos condoléances vont également aux familles des victimes et à nos amis dans ce pays.

Au nom des Émirats arabes unis, j'ai l'honneur de présenter nos sincères félicitations au Président à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. Son élection à ce poste important démontre la haute estime dans laquelle la communauté internationale le tient personnellement ainsi que son pays ami, la Corée du Sud, avec qui mon pays entretient de bonnes relations. Nous sommes certains que grâce à son expérience en matière d'affaires internationales, l'Assemblée parviendra à des résultats positifs, et nous lui souhaitons plein succès, ainsi qu'à son personnel.

Mes remerciements vont également à son prédécesseur, M. Harri Holkeri, pour les précieux efforts qu'il a déployés dans la conduite des travaux de la session précédente.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, d'avoir été réélu pour un second mandat et d'avoir reçu, conjointement avec l'ONU, le prix Nobel de la paix. Nous tenons à le remercier de ses efforts persistants qui vont certainement aider l'Organisation à s'acquitter de sa grande mission qu'est le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la réalisation d'un développement international durable.

La présente session se tient à un moment très critique, alors que les États-Unis d'Amérique ont été la victime d'une des formes les plus affreuses et les plus dangereuses du terrorisme organisé qui a pris pour cible non seulement des milliers de civils innocents – hommes, femmes et enfants – mais aussi les codes et les valeurs moraux qui sous-tendent les principes humains et culturels inscrits dans la Charte, les normes du droit international et les fondements et les piliers des institutions juridiques, politiques, économiques et sociales qui donnent forme à l'ensemble de nos relations internationales.

Profondément choqués par cet acte répréhensible, immoral et criminel, les Émirats arabes unis dénoncent et condamnent de nouveau aujourd'hui avec force ces actes barbares et toutes les autres formes de terrorisme, où qu'ils se produisent. Ces actes constituent manifestement un défi à la paix et à la sécurité internationales au XXI^e siècle. Nous voulons également annoncer que nous accorderons tout notre appui et toute notre coopération au Gouvernement des États-Unis et que nous nous associerons pleinement à tous les efforts régionaux et internationaux visant à retrouver les auteurs de ces actes brutaux et à les traduire en justice. Nous soulignons aussi que nous sommes prêts à participer à toute campagne internationale visant à éliminer le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. En même temps, nous demandons à la communauté internationale de renforcer les mécanismes et l'étendue de l'aide humanitaire apportée au peuple afghan, qui est la victime depuis plus de deux décennies de guerres brutales et qui subit actuellement des déplacements internes de population sans précédent.

Les changements auxquels nous assistons dans la nature des relations internationales aujourd'hui, et l'accélération à laquelle nous assistons dans les domaines de la mondialisation, de la technologie, des communications modernes et de l'ouverture économique n'ont pas eu que des effets positifs sur la vie et les intérêts de certains États et de certains peuples. Ils ont aussi exacerbé l'écart économique, social, culturel et informationnel entre les peuples des pays développés et ceux des pays en développement. En même temps, ils ont engendré de nouvelles situations de conflit, de guerres civiles et ethniques et de problèmes transnationaux. C'est pourquoi nous pensons que les premières mesures à prendre pour faire face à l'ensemble de ces problèmes exigent tout

d'abord une stratégie équilibrée de coopération régionale et internationale qui tienne compte, en priorité, de l'importance du lien qui existe entre la paix et la sécurité internationales, d'une part, et entre les problèmes des besoins humanitaires et ceux du développement durable, de l'autre.

Dans ce contexte, nous soulignons qu'il est important que l'ONU, en coopération et en coordination avec d'autres organisations régionales, assume un plus grand rôle dans les affaires internationales. Nous estimons qu'un dialogue et des négociations pacifiques constituent une approche idéale au règlement des différends. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt une réponse de la République islamique d'Iran à l'appel lancé par les Émirats arabes unis pour trouver un règlement pacifique à l'occupation de nos trois îles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa, soit par des négociations directes, soit en soumettant le litige à la Cour internationale de Justice afin qu'elle le règle sur la base des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international.

Nous espérons également que la visite que S. E. le cheikh Hamdan bin Zayed Al-Nahyan, notre ministre d'État des affaires étrangères, a effectuée à Téhéran le 23 juillet 2001, contribuera aux sérieux efforts qui sont faits en vue de parvenir à un règlement pacifique de la question de l'occupation par l'Iran de nos trois îles, de promouvoir la confiance et de renforcer les principes de la coexistence pacifique, de la coopération mutuelle et du bon voisinage.

En outre, les Émirats arabes unis souhaiteraient se féliciter une fois de plus de ce que les deux États frères, le Qatar et Bahreïn, aient accepté la décision de la Cour internationale de Justice sur le règlement de leur désaccord antérieur portant sur des zones contestées. Ils notent également avec satisfaction les arrangements conclus pour la démarcation des frontières entre certains pays de la région, et soulignent que la poursuite de cette approche et l'évolution pacifique des relations internationales renforceront les fondements de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

L'ONU examine la question de l'Iraq depuis 11 ans, et le peuple iraquien continue de souffrir du maintien des sanctions économiques internationales qui leur sont imposées. Bien que le programme « pétrole contre nourriture » ait permis d'atténuer les souffrances

de certains segments de société iraquienne, il est clair qu'il ne constitue pas le mécanisme pratique requis pour mettre un terme et remédier aux drames humains et aux effets destructeurs et considérables que ces sanctions continuent d'infliger, non seulement à l'infrastructure et aux institutions des secteurs de services de base du peuple iraquien, mais aussi aux besoins les plus élémentaires de la population, notamment nutritionnels, médicaux, éducatifs et autres. Nous réclamons donc une formule politique acceptable pour toutes les parties concernées qui permettra de lever les sanctions imposées au peuple iraquien et, en même temps, de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Le rétablissement de relations normales entre l'Iraq et le Koweït nécessite que des efforts soient faits pour résoudre les problèmes résultant de l'occupation du Koweït par l'Iraq en 1990, en particulier la remise des ressortissants koweïtiens et autres, otages ou prisonniers de guerres, conformément aux résolutions internationales.

Nous nous félicitons de la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée en septembre dernier pour lever les sanctions internationales imposées au Soudan, pays frère. Nous exigeons également que le Conseil de sécurité suive la même procédure en ce qui concerne les sanctions internationales imposées à notre pays frère, la Libye, surtout maintenant que son gouvernement s'est complètement acquitté de ses engagements au titre des résolutions pertinentes du Conseil.

Depuis le 28 septembre de l'année dernière, les territoires palestiniens occupés ont été le théâtre de tragédies humaines et d'actes de violence résultant de la politique de terrorisme d'État menée par Israël contre le peuple palestinien, notamment la réoccupation de territoires, l'expansion des colonies de peuplement, l'escalade des bombardements et la destruction de l'infrastructure économique et physique, sans parler des liquidations et des massacres systématiques qui ont fait plus de 1 300 martyrs et des dizaines de milliers d'autres victimes innocentes, dont la moitié sont des femmes et des enfants.

Les Émirats arabes unis se félicitent de l'annonce que le Président Bush a faite il y a trois jours devant cette assemblée et dans laquelle il a promis que son pays aiderait à instaurer une coexistence pacifique entre deux États, Israël et la Palestine. Une fois de

plus, nous appuyons totalement le droit des Palestiniens à disposer d'eux-mêmes et à mettre en place leur propre État indépendant avec Jérusalem pour capitale. En outre, nous condamnons énergiquement toutes les violations flagrantes commises par Israël contre le peuple palestinien frère.

Nous demandons à l'ONU – en particulier au Conseil de sécurité et à ses membres permanents, notamment les États-Unis – ainsi qu'aux membres de l'Union européenne de prendre toutes les mesures efficaces qui s'imposent pour éviter toute partialité et toute politique de deux poids deux mesures et de faire pression sur Israël pour qu'il mette immédiatement fin à tous ses actes terroristes d'agression contre les Palestiniens, leurs villes et leurs lieux saints. À cet égard, nous demandons la création sans retard d'un mécanisme international chargé de fournir la protection nécessaire au peuple palestinien.

L'instauration de la sécurité et de la stabilité et d'une paix juste et globale au Moyen-Orient est subordonnée au strict respect par Israël des accords et protocoles qu'il a conclus dans le cadre du processus de paix et des résolutions pertinentes de l'ONU. Ces résolutions demandent toutes à Israël un retrait total de tous les territoires palestiniens et des autres territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, dont la ville sainte de Jérusalem, le Golan arabe syrien et les fermes de Chebaa au Liban. Elles exigent également l'élimination des colonies de peuplement existantes et le retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers.

Les armements prohibés possédés par Israël, notamment ses armes nucléaires, constituent une menace directe à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Nous renouvelons donc notre appel à la communauté internationale pour qu'elle fasse pression sur le Gouvernement israélien afin qu'il démantèle cet arsenal militaire dangereux. Nous aimerions également souligner que le désarmement international global, notamment le désarmement nucléaire, et l'amélioration des mécanismes et accords internationaux dans le domaine de la non-prolifération sont une priorité absolue dans le domaine des questions de sécurité régionales et internationales. Nous lançons également un appel aux États dotés d'armes nucléaires et aux États qui cherchent encore à acquérir ces armes pour qu'ils mettent fin à cette dangereuse politique, qui menace la paix et la sécurité régionales et internationales.

Nous suivons avec une vive préoccupation les événements politiques et militaires survenus dans de nombreuses régions, en particulier en Asie du Sud et du Sud-Est, dans certains pays africains et dans les Balkans. Il est nécessaire que les parties concernées trouvent la volonté politique voulue pour essayer de régler leurs problèmes et leurs différends par la voie du dialogue et par des moyens pacifiques, et sur la base des principes du droit international et des résolutions de l'ONU.

Malgré les taux encourageants de croissance et de reprise économiques auxquels sont parvenus certains pays ces dernières années grâce à la révolution de l'information, à la mondialisation et aux progrès technologiques considérables enregistrés dans les domaines des communications et de la libéralisation des échanges, les rapports et les statistiques internationales font apparaître depuis quelque temps un ralentissement de la croissance économique mondiale et même une aggravation du déséquilibre économique entre pays du Nord et du Sud. En effet, tandis que les pays du Nord jouissent de la prospérité, ceux du Sud continuent de souffrir de la pauvreté, du chômage, de la maladie et de la pollution de l'environnement.

Les Émirats arabes unis, qui ont pour habitude d'investir dans le développement et d'apporter une aide humanitaire et économique à de nombreux pays en développement et aux pays frappés par les catastrophes naturelles et les conflits armés, demandent donc aux pays développés et aux institutions internationales spécialisées d'adopter des politiques économiques et financières qui permettent d'accroître l'aide publique et autre aux pays en développement, d'alléger le fardeau de la dette extérieure des pays pauvres, afin d'aider ces pays à obtenir des investissements étrangers et à avoir accès aux marchés mondiaux pour leurs produits nationaux, faciliter les transferts de technologies pacifiques et d'aider les pays en développement à régler leurs problèmes intérieurs croissants que sont la pauvreté, le chômage, la dégradation de l'environnement et la propagation des maladies.

Pour terminer, nous espérons que nos délibérations sur les questions à l'ordre du jour de la présente session donneront des résultats positifs qui permettront de contribuer au rétablissement de la confiance et d'assurer la sécurité et la stabilité dans ce monde en évolution rapide.

La séance est levée à 13 h 5.